

Louis Vogel

Sénateur de Seine-et-Marne



Trois ans à vos côtés

Sommaire

À venir 04

Municipales 2026

En Seine-et-Marne les mairies font peau neuve 06

Avec les nouveaux élus 10

En séance

Mode d'emploi des lois qui changent (vraiment) votre quotidien d' élu 12

Un budget 2026 de défense des collectivités voté au Sénat 16

Trois textes, trois terrains où le Sénat avance 18

Le Sénat ferme le ban sur les troubles du quotidien 20

Une année de droit au Sénat 22

Focus : Louis Vogel et Philippe Aghion 25

Être attentif au «service après-vote» 26

Le Sénat en chiffres 28

En mission

Un parlementaire en mission 30

« La prison ne peut plus être une fin en soi » 32

De l'initiative au contrôle 36

Seine-et-Marne

Ce que les incendies de Fontainebleau nous ont appris 38

Une action concrète pour la Seine-et-Marne 42

La Seine-et-Marne au Sénat 44

Avec vous en Seine-et-Marne 46

Directeur de la publication & de la rédaction : Louis Vogel. Crédits photo : Médiathèque du sénateur, Mathieu Cloart Photo, Unsplash. Conception et réalisation : Cloart Mathieu - Create Together. Imprimerie : Sénat. Imprimé en France. Ce magazine est imprimé sur du papier issu de sources responsables.



L'année parlementaire qui s'achève restera, comme la précédente, celle des équilibres précaires. Gouvernements qui se succèdent, budgets votés dans l'urgence ou à défaut d'accord, majorités introuvables à l'Assemblée nationale : notre vie politique s'est installée dans l'instabilité. Dans ce paysage mouvant, le Sénat, facteur d'équilibre, a joué un rôle décisif et assuré la continuité de notre vie publique : la Haute assemblée a légiféré, contrôlé, proposé, quand d'autres institutions vacillaient. La conviction que la stabilité de notre régime politique constitue la priorité et la condition première de la sortie de crise a inspiré mon action parlementaire depuis 3 ans : la démocratie parlementaire ne s'arrête pas parce que le pays doute de lui-même ; elle implique, au contraire, **par un travail obstiné et patient, texte après texte, amendement après amendement, de contribuer au redressement de la France.**

Au service des élus locaux, premiers remparts de la République dans nos territoires, j'ai participé activement à la discussion de la proposition de loi portant création d'un véritable statut de l' élu local. Elle répond à une urgence que nous, élus de Seine-et-Marne, connaissons bien : aujourd'hui, des maires renoncent à exercer leurs fonctions, faute de protection, de reconnaissance ou de moyens pour concilier leur mandat avec leur vie professionnelle ou simplement exercer correctement leurs fonctions. Mon engagement

en faveur de la proposition de loi relative au financement des projets ruraux répond à la même préoccupation : nos communes rurales - si nombreuses dans notre département - ne doivent plus être les grandes oubliées des politiques d'investissement public, de simplification des normes, de gestion des inondations. Autant d'actions qui comptent dans votre quotidien d' élu et que vous retrouverez dans ce bilan (*à lire p. 14 et 15*).

Deux textes examinés cette année concernent directement notre département. D'abord, le projet de loi relatif au logement, à propos duquel je suis intervenu auprès du ministre du Logement et de son cabinet pour que nos élus soient entendus, notamment sur la gestion des dossiers SRU. Ensuite, le projet de loi relatif au financement des transports qui engage directement l'avenir de nos lignes au quotidien : la qualité du service Transilien et la robustesse du réseau qui relie nos bassins de vie à l'Île-de-France dépendent des choix de financement que nous faisons aujourd'hui au Sénat. Sur ce texte, j'ai veillé, en amont de son examen, à ce que la voix de la Seine-et-Marne pèse dans le débat national en mobilisant notamment le cabinet du ministre des transports au service des élus en charge des mobilités dans nos intercommunalités (*lire p. 31 et 32*). Cet engagement législatif s'est

Edito

Compenser l'instabilité politique par un meilleur travail parlementaire

« Ce qui importe, ce n'est pas la rigueur des peines mais leur infaillibilité »

Cesare Beccaria



Dans l'hémicycle

doublé, cette année, de ma désignation par le Premier ministre Sébastien Lecornu, comme parlementaire en mission auprès du Garde des Sceaux chargé d'un rapport sur l'insertion, la probation et l'exécution des peines (à lire p. 5, 28 et 28), sujets qui s'inscrivent au cœur de l'amélioration de notre système judiciaire. J'ai par ailleurs assumé, cette année encore, la charge de rapporteur du budget de l'administration pénitentiaire : un exercice exigeant, tant les besoins – places de détention, personnels, conditions de travail des agents excèdent bien trop souvent les moyens votés par le Parlement. Plaider en faveur d'un budget sincère pour nos prisons, permet à la fois de défendre la dignité de ceux qui y travaillent et l'efficacité de notre réponse pénale.

Cette même exigence m'a conduit à m'investir en commission sur les textes qui touchent à la sécurité et à la justice : la loi Ripost, conçue pour donner à l'État les moyens de reprendre l'initiative face au narcotrafic et aux réseaux qui gangrènent nos territoires ; les débats sur la justice criminelle, où la question de la réponse pénale reste posée avec une acuité particulière ; et la proposition de loi sur les peines courtes, qui répond à la question que soulevait déjà le célèbre criminaliste Cesare Beccaria au XVIII^{ème} siècle : "ce qui importe, ce n'est pas la rigueur des peines mais

leur infaillibilité" (à lire p. 22 et 23).

De ces chantiers se dégage un même fil conducteur, une même préoccupation : dans un pays aux équilibres politiques fragiles, la restauration de l'autorité et de l'efficacité de l'action publique constitue une priorité et passe nécessairement par une plus grande décentralisation de l'action publique. Le Sénat, par sa stabilité, sa culture du compromis et son ancrage territorial, est désormais devenu un interlocuteur incontournable pour le Gouvernement.

Vous retrouverez une illustration de mes actions à travers la lecture de cette 3^e édition de mon bilan d'action annuel. Vous pouvez compter sur moi pour porter, avec vous, dans les mois qui viennent, ces convictions.

Louis Vogel
Sénateur de Seine-et-Marne

À venir

Nos prochains rendez-vous

Septembre

Forum des Associations / Septembre rime avec rentrée et la vitrine de ceux qui rendent plus belle la Ville : nos associations. Forums et salons mettent à l'honneur nos bénévoles : découvrons-les notamment à Bussy Saint-Georges, au Val d'Europe avec Assomania, Lagny-sur-Marne, Mormant, Champagne-sur-Seine et dans tant d'autres communes et agglomérations de notre beau territoire !

20/09 - Réunion bilan

Trois ans à vos côtés, c'est aussi partager, communiquer et échanger. Votre sénateur poursuit ses premières réunions de bilan parlementaire, à votre rencontre et à votre écoute. Après une première année consacrée aux rencontres des conseils municipaux du nord du département, la deuxième en Brie centrale, votre sénateur viendra à la rencontre des maires du Pays de Fontainebleau et du sud du département.

25/09 - 64e congrès des Maires de Seine-et-Marne

S'il est un rendez-vous incontournable pour nos élus, c'est bien le Congrès des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, qui se tiendra à Dammarie-les-Lys sous la houlette du Président Guy Geoffroy. Plus que jamais, les territoires sont les clefs des défis posés à notre développement et nos politiques publiques.



Le site gallo-romain de Châteaubeau a été retenu, comme site emblématique pour l'Île-de-France, par la Mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril.

Octobre

01/10 - reprise de la session parlementaire

Le 1^{er} octobre marque la rentrée de la session ordinaire 2026-2027 : bureau d'âge, allocution du doyen, puis scrutin secret pour élire le Président du Sénat. S'enchaîne ensuite, jusqu'au 10 octobre, le renouvellement des instances : constitution des groupes, désignation des vice-présidents, questeurs, secrétaires et bureaux de commissions les jours suivants, renforcé cette année par l'ampleur de la série 2 issue des sénatoriales du 27 septembre. Dès la reprise des travaux en séance, la commission des lois planche sur deux propositions de loi sur la prescription pénale sur l'action publique en matière criminelle et sur la notion d'obstacle insurmontable, avant que l'hémicycle ne bascule, comme chaque automne, dans le marathon budgétaire du PLF et du PLFSS 2027.

03/10 - Fête du Brie de Melun

Il ne s'agit pas, bien sûr, de choisir entre l'un de nos bries : Melun, Meaux, Montereau, Nangis, Coulommiers... concourent tous à notre terroir et à sa renommée mais de marquer, avec cette traditionnelle fête, notre attachement à nos produits locaux. Depuis 23 ans « Melun Fête son Brie » célèbre son fromage et les produits des terroirs le premier samedi d'octobre lors d'une foire festive devenue, en quelques années, l'une des plus importantes manifestations gourmandes de la région.



Louis Vogel nommé parlementaire en mission par le Premier Ministre

Surpopulation carcérale, stratégie globale pénitentiaire, sens de la peine, impact des politiques pénales, prévention de la récidive... Les objectifs de la mission parlementaire confiée par Sébastien Lecornu à Louis Vogel sont ambitieux et tendent à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dans le cadre des conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation, votre sénateur a été ainsi missionné pour trois mois par le Premier Ministre auprès de Gérard Darmanin, Garde des Sceaux, afin proposer des déclinaisons législatives et réglementaires de cette instance.

Après 3 mois de travail ponctué de 4 déplacements, 80 auditions et contributions, Louis Vogel remettait officiellement, ce 2 juin 2026, son rapport au Ministre.

Lire la suite en page 28-29 "Focus sur un parlementaire en mission"



Municipales 2026

En Seine-et-Marne, les mairies font peau neuve

*Renouvellement, féminisation, poids de la charge :
ce que racontent vraiment les scrutins de mars*

**63 % Des conseillers
municipaux élus en mars
2026 en Seine-et-Marne
n'étaient pas en poste
6 ans plus tôt**

Huit mille neuf cent quarante-neuf conseillers municipaux, cinq cent cinq maires : les urnes de mars ont largement rebattu les cartes du pouvoir local en Seine-et-Marne. Derrière les intitulés austères du Répertoire national des élus se dessine une évolution de fond, que confirme le terrain : la relève est là, elle est plus jeune, plus féminine, et elle connaît, dès son entrée en fonction, la charge qui l'attend.

Seulement un conseiller sur trois a survécu à l'alternance

Le chiffre impressionne : 63 % des conseillers municipaux installés en mars 2026 en Seine-et-Marne n'y siégeaient pas six ans plus tôt. Autrement dit, sur dix élus locaux qui délibèrent aujourd'hui dans les 507 communes du département, six découvrent la fonction. Ce basculement n'est pas anodin : les nouveaux venus ont en moyenne huit ans de moins que les élus reconduits (50 ans contre 58), signe d'un vrai passage de témoin générationnel plutôt que d'un simple jeu de chaises musicales entre habitués.



Avec les présidents du Val d'Europe et de Marne-et-Gondoire et les maires de Montry, Yannick Marc, Chessy, Cyril Marsaud Villeneuve-Saint-Denis, Patrick Raoult, Dammartin-sur-Tigeaux, Angélique Mercier, Couilly-Pont-aux-Dames, Laurence Guerin-Taquet, Saint Germain-sur-Morin, Julien Gaillard

Ce mouvement touche aussi les maires eux-mêmes : près d'un sur deux (45,7 %) se voit donner pour la première fois les clés de sa mairie. Un basculement d'ampleur, à l'échelle d'un mandat, pour des fonctions qui se caractérisaient jusqu'ici par une forme de stabilité, voire d'enracinement, propre aux petites communes rurales qui composent l'essentiel du département.

La parité progresse sans être acquise

Ce renouvellement a un effet mécanique sur la parité. Les conseils municipaux comptaient 45,2 % de femmes en 2020 ; ils en comptent 48,6 % en 2026, la Seine-et-Marne se rapprochant sensiblement de l'équilibre. La progression est plus spectaculaire encore du côté des exécutifs : le taux de femmes maires passe de 21,3 % à 27,9 %, soit près de sept points gagnés en un seul mandat.

L'analyse détaillée est éclairante : parmi les nouveaux maires, 34,6 % sont des femmes, contre 22,3 % seulement chez les maires reconduits. La féminisation des mairies seine-et-marnaises ne tient donc pas à une conversion progressive des édiles en place, mais bien au renouvellement lui-même : ce sont les nouvelles têtes qui tirent la parité vers le haut, pas les anciennes qui évoluent.



Avec Anne Thibault, maire et le conseil municipal d'Arville



Un nouveau mandat à Roissy-en-Brie pour François Bouchart



À Lagny-sur-Marne

Grille comparative générale

Le taux de féminisation des conseils municipaux de Seine-et-Marne progresse de 3,4 points entre les deux mandatures, pour s'établir à 48,6 % en 2026 – la parité stricte (50 %) n'est pas encore atteinte à l'échelle du département, mais l'écart se resserre nettement. L'âge moyen des conseillers, lui, reste quasiment stable (+0,5 an), ce qui traduit un renouvellement générationnel réel plutôt qu'un simple vieillissement des effectifs).

Indicateur	Mars 2020	Mars 2026	Évolution
Conseillers municipaux élus	8 712	8 949	+237
Communes couvertes	507 / 507	506 / 507	–
Femmes	3 934 (45,2 %)	4 347 (48,6 %)	+3,4 pts
Hommes	4 778 (54,8 %)	4 602 (51,4 %)	–3,4 pts
Âge moyen à l'installation	52,6 ans	53,1 ans	+0,5 an
Âge médian	52,4 ans	52,8 ans	+0,4 an



Avec les maires de Samoreau, Pascal Gouhoury, Héricy, Yannick Torres et Avon, Marie-Charlotte Nouhaud

Milieus professionnels des élus

La structure socioprofessionnelle des conseils municipaux seine-et-marnais reste très stable d'une mandature à l'autre. Les cadres et professions intellectuelles supérieures demeurent très largement surreprésentés (plus de 40 % des élus, pour une part bien moindre dans la population active du département), une constante bien documentée de la sociologie des élus locaux. On note toutefois une progression sensible des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+2,2 points) et un léger repli des professions intermédiaires et des agriculteurs exploitants, cohérent avec les tendances démographiques du monde agricole.

Catégorie socioprofessionnelle	Mars 2020	Mars 2026
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41,2 %	42,7 %
Professions intermédiaires	17,0 %	15,9 %
Employés	15,9 %	15,9 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,6 %	9,8 %
Autres / non classé	6,6 %	5,1 %
Agriculteurs exploitants	5,3 %	4,6 %
Ouvriers	2,7 %	2,5 %
Retraités (catégorie déclarée telle quelle)	2,7 %	2,2 %
Étudiants, sans activité professionnelle	1,1 %	1,4 %

Devenir maire aujourd'hui : un engagement à réévaluer

Reste une question, moins statistique mais tout aussi centrale : à quoi s'engagent ces nouveaux maires ? Sénateur de Seine-et-Marne mais aussi ancien maire de Melun, Louis Vogel connaît la réponse de l'intérieur. Pour lui, le mandat qui commence en 2026 est déjà différent de celui qu'il a lui-même exercé : la fonction s'est considérablement alourdie, sans que les moyens ou la reconnaissance suivent au même rythme.

D'abord parce que la technicité et le formalisme administratifs pèsent plus lourdement sur des équipes municipales de petites communes qui, bien souvent, ne comptent aucun agent dédié : le maire d'une commune rurale doit aujourd'hui maîtriser seul des dossiers de plus en plus techniques.



Avec le maire réélu de Melun, Kadir Mebarek



Installation du nouveau conseil municipal de Melun

Ensuite, et peut-être surtout, parce que le rapport des habitants à leurs élus a profondément changé. Louis Vogel observe une montée en puissance d'un rapport individualisé, presque consumériste, aux maires et plus largement aux élus municipaux : *chacun attend une réponse immédiate et personnelle à sa propre demande, quitte à considérer l'action collective ou les contraintes de gestion comme secondaires. La généralisation d'internet et des réseaux sociaux a nourri ce phénomène, en donnant à chaque administré le sentiment de détenir, sur son téléphone, autant d'expertise que l'élu lui-même, et en offrant un exutoire permanent à la moindre insatisfaction*, explique-t-il.

Cette évolution, note Louis Vogel, *ne remet pas en cause l'attachement des Français à leurs maires, régulièrement classés parmi les élus en qui ils ont le plus confiance*. Elle traduit plutôt une transformation plus large : les habitants se vivent de moins en moins comme des acteurs de la vie de leur commune, et de plus en plus comme des consommateurs d'un service public de proximité, une bascule dont le maire, en première ligne, fait quotidiennement les frais, qu'il s'agisse de voirie, d'égoutage, de déneigement ou d'urbanisme.



Le nouveau conseil municipal de Melun au grand complet !

« Les avancées obtenues au Sénat sont réelles et significatives. Elles constituent des signaux encourageants pour les communes et surtout pour les territoires dont les contraintes sont les plus fortes. Elles doivent être notre boussole. Après avoir ramené, en 2024, la contribution des collectivités locales à l'effort d'économie de 5 à 2,2 milliards d'euros, le Sénat a visé cette année à limiter l'effort à 2 milliards d'euros. Pourquoi ? Pas par corporatisme, mais parce que 70 % de l'investissement, ce sont les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Et il ne faut pas affaiblir l'investissement public dans ce pays. Cette ligne de conduite sera la même pour le projet de loi 2027, économiser oui, mais pas l'avenir ! »

Louis Vogel

Les maires de Seine-et-Marne

Le taux de féminisation des maires progresse plus vite que celui des conseils municipaux dans leur ensemble : +6,6 points, contre +3,4 points pour l'ensemble des conseillers. Le département reste néanmoins loin de la parité aux exécutifs municipaux, avec un peu plus d'un quart de femmes maires seulement. Contrairement aux conseillers municipaux, l'âge moyen des maires reste quasiment inchangé – la fonction de maire demeure occupée par des profils plus âgés que la moyenne du conseil, y compris parmi les nouveaux arrivants (56,7 ans, cf. infra).

Indicateur	Mars 2020	Mars 2026	Évolution
Maires en fonction	507	505	-2
Femmes maires	108 (21,3 %)	141 (27,9 %)	+6,6 pts
Hommes maires	399 (78,7 %)	364 (72,1 %)	-6,6 pts
Âge moyen à l'installation	59,3 ans	59,2 ans	-0,1 an

Nouveaux maires

Près d'un maire sur deux (45,7 %) accède pour la première fois à cette fonction en mars 2026. Comme pour l'ensemble du conseil, ce renouvellement est porteur de féminisation : les nouveaux maires comptent 34,6 % de femmes, contre 22,3 % chez les maires reconduits – un écart de plus de 12 points qui confirme que le renouvellement des têtes de liste constitue le principal levier de progression de la parité aux exécutifs municipaux du département.

	Effectif	Part	Âge moyen	% femmes
Maires 2026 déjà maires en 2020 (reconduits)	274	54,3 %	61,2 ans	22,3 %
Maires 2026 non-maires en 2020 (nouveaux)	231	45,7 %	56,7 ans	34,6 %

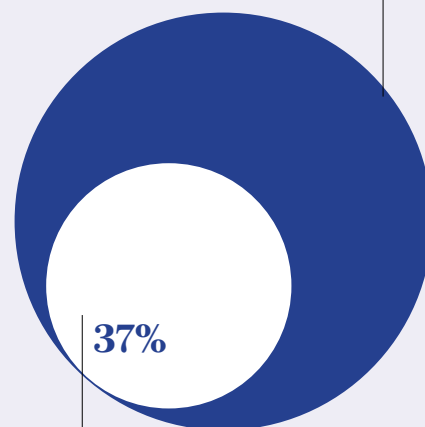


Renouvellement des conseils municipaux

En comparant le conseil sortant (photographie du 27 février 2026, juste avant le scrutin) à la composition des conseils installés en mars 2026, on mesure la part de nouveaux visages :

Élus 2026 nouveaux

Dans le détail : 5634 élus, de 50,1 ans en moyenne dont 53,2% de femmes



Élus 2026 reconduits

Dans le détail : 3315 élus, de 58 ans en moyenne dont 40,8% de femmes

Près des deux tiers des conseillers municipaux élus en mars 2026 (63,0 %) sont de nouveaux venus qui ne siégeaient pas dans la mandature précédente. Ce renouvellement s'accompagne d'un effet démographique net : les nouveaux élus sont en moyenne près de 8 ans plus jeunes que les élus reconduits (50,1 ans contre 58,0 ans), et nettement plus féminisés (53,2 % de femmes contre 40,8 % chez les reconduits). Autrement dit, le renouvellement générationnel de mars 2026 est aussi, mécaniquement, un facteur de féminisation des conseils municipaux du département.

Avec vous

Avec les nouveaux élus municipaux de Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne peut-être fière de ses élus municipaux. C'est avec eux que nous relèverons les défis !

Après des élections municipales ayant consacré un formidable renouvellement des conseils, Louis Vogel est allé à la rencontre des nouveaux maires de Marne-la-Vallée à Saint-Germain-sur-Morin à l'invitation du nouvel édile Julien Gaillard pour un échange de fond et convivial avec les maires de Montry, Chessy, Villeneuve-le-Comte, Dammartin-sur-Tigeaux, Couilly-Pont-aux-Dames.... Il a pu poursuivre ce dialogue avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la Communauté de communes Moret Seine & Loing autour des présidents Dikran Zakeossian et Pascal Gouhoury et réunir l'ensemble des élus communautaires de l'agglomération Melun Val de Seine autour du président Franck Vernin et de ses nouveaux maires et élus municipaux comme à Dammarie-lès-Lys ou à Montereau-sur-le-Jard.

Les conseils municipaux ne sont pas en reste, qu'il s'agisse d'une soirée prometteuse de perspectives au Sénat avec les élus de la Ville d'Avon, une équipe renouvelée, motivée et très sympathique, de la réception des élus de Saint-Pierre-lès-Nemours, d'Arville, de Maisoncelles-en-Gâtinais, de Bougigny, Montcourt-Fromonville et d'Ichy, ou de Moisenay, de vrais beaux moments d'échanges qui prouvent que nos élus du sud du département ne sont pas prêts de perdre le nord !



La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la Communauté de communes Moret Seine & Loing autour des présidents Dikran Zakeossian et Pascal Gouhoury

A la rencontre des nouveaux élus de Marne-la-Vallée et du coeur de Brie

Around of Véronique Veau, la nouvelle équipe de Dammarie-lès-Lys est au rendez-vous



Avec Laurence Guerin-Taquet, nouveau maire de Couilly-Pont-aux-Dames



Echanges avec le conseil municipal de Saint-Pierre-lès-Nemours et son maire Bruno Landais



← Sympathique et déterminée, l'équipe municipale d'Avon prête pour l'action avec son maire Marie-Charlotte Nouhaud



↑ une nouvelle génération d'élus à Melun mais un même projet / le dynamisme pour la ville Préfecture !

Soirée d'échanges avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la Communauté de communes Moret Seine & Loing autour des présidents Dikran Zakeossian et Pascal Gouhoury et Frédéric Valletoux, député



Maxime Labelle, la nouvelle municipale de Montcourt-nville est déjà au travail !

Depuis le second tour des municipales, Louis Vogel est allé à la rencontre de plus de 250 élus du département, du nord, du sud, nouveaux et confirmés.

Et ce n'est pas fini : rendez-vous le 25 novembre prochain pour la traditionnelle réception dans le cadre du congrès des Maires !

↓ De Saint-Pierre-les-Nemours, d'Arville, de Maisoncelles-en-Gâtinais, de Bougigny... Le Gâtinais et le Val-de-Loing ne manquent pas de talents pour ce nouveau mandat !

← Avec Julien Gaillard, maire de Saint-Germain-sur-Morin autour des nouveaux maires de Marne-la-Vallée



↑ La Communauté de communes Moret Seine & Loing et son président Dikran Zakeossian



En séance

Mode d'emploi des lois qui changent votre quotidien d'élu

Une loi qui passe au Journal officiel, c'est une chose. Une loi qui atterrit sur le bureau du maire d'une commune de 800 habitants, sous une forme qu'il peut réellement utiliser, en est une autre. Entre les deux existe le travail parlementaire : celui que votre sénateur mène, amendement après amendement, courrier après courrier. Six textes examinés ces derniers mois par le Sénat sont venus, ou vont bientôt venir, changer le quotidien des maires : indemnités, eau, inondations, investissement, normes et sécurité locale.

Le statut de l'élu local, adopté à l'unanimité en deuxième lecture, restera sans doute le texte-totem de la session. Face à la vague de démissions de maires : 2 189 départs volontaires depuis 2020, plus d'une par jour depuis le début du mandat municipal, le Sénat a revalorisé les indemnités (l'amendement Vogel porte l'indemnité maximale d'un maire de 2 000 habitants de 2 121 à 2 290 euros), doublé le congé électif et redéfini la prise illégale d'intérêts pour sécuriser juridiquement les élus.

Tour d'horizon des textes votés ou en cours d'examen qui vont améliorer le quotidien de vos collectivités.



Enfin un statut pour l'élu local

C'est le texte-totem de la session : adopté à l'unanimité en deuxième lecture, il crée le premier vrai statut de l'élu local. Le constat de départ ne souffre pas de débat : les démissions de maires s'accumulent, et derrière chaque départ se cache, le plus souvent, un épuisement. Louis Vogel, chef de file de son groupe lors de l'examen en séance, l'a résumé sans détour : « à quelques mois des élections municipales, il faut prendre au sérieux l'augmentation importante des démissions qui est en réalité un appel à l'aide ». Dont acte !



Revalorisation des indemnités : l'amendement Vogel voté !

Le Sénat a repris la copie des députés en adoptant la mesure phare du texte, l'amendement déposé par Louis Vogel sur la revalorisation des indemnités des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants, avec un système dégressif plus favorable aux très petites communes. Ainsi, l'indemnité de fonction maximale pour un maire d'une commune de 2 000 habitants serait fixée à 2 290 euros, contre 2 121 actuellement, avec une flexibilité maintenue et cadrée quant à l'utilisation de l'enveloppe indemnitaire globale.

Ce qui change concrètement :

* Conciliation entre l'exercice du mandat et la vie personnelle

Le texte double la durée du « congé électif » pour les candidats têtes de liste aux élections locales, le portant à 20 jours ; l'Assemblée nationale avait, elle, opté pour 15 jours. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les frais de garde pour les membres des conseils municipaux sont remboursés par l'État.

* Sécurité juridique renforcée

La notion de prise illégale d'intérêts est redéfinie pour exiger un caractère intentionnel, afin que les élus ne soient plus, selon les mots de la présidente de la commission des lois, Muriel Jourda, « péniblement ennuyés lorsqu'ils agissent dans l'intérêt général ».

* Protection fonctionnelle

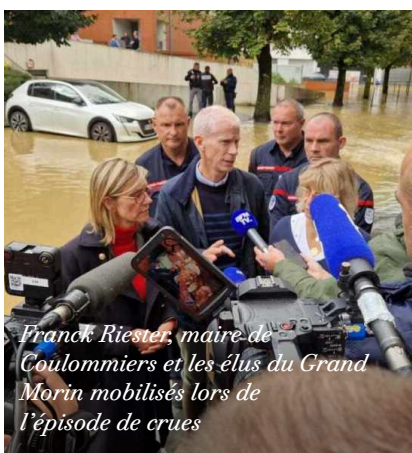
Extension à l'ensemble des conseillers municipaux, et non plus aux seuls membres de l'exécutif.





Eau et assainissement : les communes retrouvent leur liberté

Ce texte désormais promulgué a acté la fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité. Louis Vogel l'a porté en séance dès son examen au Sénat le 17 octobre, en rappelant l'essentiel : *« l'importance de laisser le choix aux communes de conserver leurs compétences ou de les transférer à l'échelon intercommunal »*. Derrière la technicité du sujet, un principe simple : c'est la commune qui décide, et non l'Etat à sa place, un choix qui, huit ans après la loi NOTRE, renoue le fil d'un dialogue territorial que beaucoup jugeaient rompu.



Franck Riester, maire de Coulommiers et les élus du Grand Morin mobilisés lors de l'épisode de crues

Inondations : la boîte à outils post-catastrophe

Promulguée le 19 mai 2026, la loi visant à soutenir les collectivités dans la prévention et la gestion des inondations répond à une urgence que les crues à répétition ont rendue difficile à ignorer.

Le dispositif :

* Avant la crue

Les travaux labellisés dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont désormais réputés répondre à une « raison impérieuse d'intérêt public majeur », ce qui accélère leur réalisation ; les collectivités compétentes en GEMAPI peuvent recourir à la servitude d'utilité publique, plus rapide et moins coûteuse que l'expropriation, pour sécuriser le foncier des ouvrages de protection.

* Après la crue

La création d'une réserve d'ingénierie : des agents publics territoriaux mobilisables pour épauler les communes sinistrées dans leurs démarches techniques, administratives et assurantielles.

GEMAPI : vers une gouvernance plus juste

Adoptée à l'unanimité au Sénat le 7 avril 2026 et transmise à l'Assemblée nationale, la proposition de loi portant une « gouvernance claire, juste et solidaire » pour la GEMAPI s'attaque au nœud du problème : huit ans après le transfert de cette compétence aux intercommunalités, ce sont souvent les territoires les plus exposés qui disposent des moyens les plus faibles pour y faire face. Le texte crée un mécanisme de solidarité financière à l'échelle des bassins versants et clarifie le rôle des délégués des EPCI.

C'est très exactement la demande que portait Louis Vogel auprès du Gouvernement dès le début de l'examen : pas de nouveau découpage de compétences, mais de la clarté et de la simplification, comme il l'a exposé dans l'audition de Françoise Gatel, alors ministre déléguée chargée de la Ruralité. Ces deux textes : loi inondations et PPL gouvernance GEMAPI répondent sur le terrain aux demandes des collectivités.

Simplification des normes : un peu d'air pour nos élus

“Les collectivités locales ne demandent pas moins de droits, elles demandent un droit meilleur”, a résumé Louis Vogel en séance, à propos de ce que le texte qualifie de carcan normatif étouffant pour les collectivités.

Un texte technique, passé d'une quarantaine à une soixantaine d'articles sous l'effet des travaux sénatoriaux, organisé autour de six volets : fonctionnement des collectivités, ressources humaines, gestion budgétaire, urbanisme, environnement, patrimoine, issu du rapport Ravignon sur le coût de l'enchevêtrement des compétences et du “Roquelaure de la simplification” :



« Les collectivités locales ne demandent pas moins de droits, elles demandent un droit meilleur »

Louis Vogel



Ce qui change concrètement :

* Fonctionnement des collectivités

Assouplissement des conseils de développement (*maintenus, mais dans un cadre allégé*), délai de vote du budget prolongé pour les communes de moins de 3 500 habitants sur décision préfectorale, règles adaptées pour les communes nouvelles (*rang des maires délégués, plénitude du conseil municipal*).

* Ressources humaines

Report d'un an, pour les collectivités concernées, de l'échéance de la réforme de la protection sociale complémentaire.

* Finances et gestion budgétaire

Assouplissement des garanties d'emprunt auprès de l'Agence France Locale, financement facilité de la rénovation énergétique via les syndicats mixtes, les préfets disposant de davantage de marge pour déroger à la règle des 20 % de participation minimale des communes à leurs investissements.

* Urbanisme et aménagement

Simplification des procédures de modification des SCoT et des PLU, dispense de formalités pour certains aménagements mineurs, assouplissement du changement de destination de bâtiments en zone agricole ou naturelle.

* Environnement et littoral

Levée de l'incompatibilité entre parcs nationaux et régionaux, dérogations ciblées à la loi Littoral pour certains bâtiments agricoles et lacs artificiels.

* Retrait notable

La disposition la plus commentée du projet initial, rendre facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS), a été supprimée en séance notamment par l'action en commission du groupe les Indépendants et de Louis Vogel.



Investissement des communes rurales : la barre des 5 %

Initiée par le groupe Les Indépendants au Sénat, la proposition de loi abaissant à 5 % la « participation minimale » des communes rurales dans leurs projets d'investissement, cosignée par votre sénateur, vient d'être adoptée à l'unanimité par les députés. Concrètement : jusqu'à 95 % de subventions publiques possibles, contre 80 % aujourd'hui, pour les projets de rénovation du patrimoine, d'eau et d'assainissement, de voirie, de ponts ou de protection incendie. Un « beau signal envoyé à nos communes rurales », selon les mots des auteurs, Danny Wattebled et Marie-Claude Lermytte. Toutefois, l'élargissement du dispositif décidé par les députés ralentit la navette : la mesure n'entrera pas en vigueur avant plusieurs mois.



Polices municipales : la fin de la parenthèse Chevènement

Vingt-sept ans après la loi Chevènement de 1999, le régime juridique des polices municipales était « devenu », selon le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez, en décalage avec leur rôle réel : 28 000 agents aujourd'hui, contre 12 500 en 1997. Issu du « Beauvau des polices municipales » et largement inspiré des travaux d'une mission d'information du Sénat, le projet de loi a été adopté par la Haute Assemblée et transmis à l'Assemblée nationale.

Neuf nouveaux délits constatables dès le texte gouvernemental - usage de stupéfiants, vente à la sauvette, occupation illicite de hall d'immeuble, outrage sexiste et sexuel aggravé, vente d'alcool aux mineurs - immédiatement sanctionnables par une amende forfaitaire délictuelle (AFD), sans acte d'enquête.

Ce qui change concrètement :

* Une extension sénatoriale de la liste des délits

Les sénateurs ont étendu la liste à la conduite sans permis ou sans assurance, au port d'armes blanches, à l'intrusion dans un établissement scolaire ou au dépôt illégal de déchets, portant le total à une quinzaine d'infractions.

* Un accès mieux encadré aux fichiers de police

Nécessaire pour que les agents puissent effectivement constater ces délits ; la possibilité de contrôles d'alcoolémie et, pour les encadrants les mieux formés, de dépistages de stupéfiants ou d'inspection visuelle de véhicules en cas de flagrance est également prévue.

* Une ligne rouge maintenue

Pas de statut d'officier de police judiciaire pour les agents municipaux : un point sur lequel le Gouvernement a suivi l'opposition des parlementaires et de l'AMF.

* Le texte atteint un point d'équilibre

Renforcer la boîte à outils des maires face à l'insécurité du quotidien, sans transférer aux communes une compétence régalienne. « *Il ne s'agit pas d'un désengagement de l'État mais d'un partage assumé du continuum de sécurité* » résume Louis Vogel.

En séance

Un budget 2026 de défense des collectivités voté au Sénat

En décembre, le Sénat a adopté la mission « Relations avec les collectivités territoriales » dans un budget de responsabilité... mais sans sacrifier nos communes, départements et territoires ruraux. Retour sur ce vote qui sera plus que jamais notre ligne politique dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2027.

Ce que nous avons obtenu :

- * **Le DILICO 2026**
Plafonné à 890 M€ (au lieu des 2 milliards du Gouvernement)... et les communes totalement exonérées du dispositif,
- * **Le Fonds de sauvegarde des départements doublé**
600 M€ pour faire face à leurs difficultés.
- * **Plus 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**
Un vrai coup de pouce pour nos communes rurales.
- * **Stop à la fusion DETR-DSIL-DPV**
Le Fonds d'investissement pour les territoires est suspendu en attendant une vraie étude d'impact.

À l'occasion de l'examen en séance, Louis Vogel a soutenu et obtenu l'adoption d'amendements majeurs destinés à mieux protéger les communes.

En Séance Le premier concerne les communes dont la population repasse en dessous des 10 000 habitants et qui perdent brutalement leur éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine



(DSU). Aujourd'hui, ces communes ne bénéficient que d'une garantie de sortie limitée à 50 % et uniquement la première année. Cela entraîne, pour certaines d'entre elles, des pertes définitives représentant jusqu'à 9 % de leurs recettes de fonctionnement.

A également été votée, l'adoption d'un dispositif de garantie plus juste et plus progressif, étalé sur trois ans, à hauteur de 90 %, 75 % puis 50 % du montant de DSU perçu l'année précédant le changement de strate, minoré du montant de DSR nouvellement perçu. Ce mécanisme, financé au sein même de l'enveloppe DSU, n'engendre aucune charge supplémentaire pour l'État et ne concerne chaque année que deux à trois communes en moyenne, mais représente pour elles une protection essentielle.



Deux autres amendements à signaler :

- * **Empêcher la dilution des dotations**
dédiées aux équipements des territoires ruraux (DETR), à l'investissement local (DSIL) et à la politique de la ville (DPV) au sein d'un même fonds, au détriment de la prise en compte des spécificités des territoires concernés. Sous couvert de simplification, cet article organisait en réalité une diminution continue des dotations d'investissement sans garantie d'une amélioration de l'accès aux fonds pour les collectivités. Sa suppression était indispensable pour protéger la capacité d'investissement local.
- * **Annuler la hausse du seuil d'Indice de Fragilité Sociale**
qui aurait eu pour effet de diminuer drastiquement le nombre de territoires éligibles au fonds de sauvegarde pour les départements en difficulté.

A également été voté, un amendement de suppression de l'article prévoyant de fusionner trois dotations d'investissement en un fonds de soutien unique, au prix d'une baisse supplémentaire de 200 millions d'euros des moyens alloués, après les 150 millions déjà retirés en 2025.

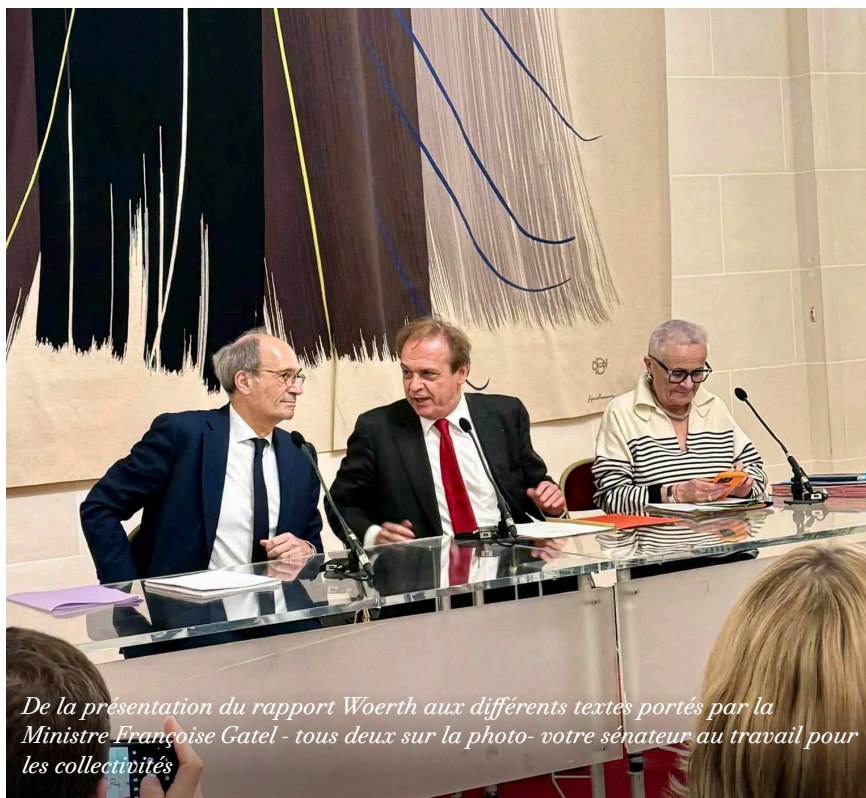
Enfin, le Fonds Barnier pour la prévention des risques naturels a été rétabli :

- * La majorité sénatoriale a adopté un amendement visant à rétablir le lien entre le prélèvement opéré via la surprime « CatNat » et le financement des politiques de prévention des risques naturels majeurs. Ce fonds constitue le principal outil de financement de l'État en matière de prévention des risques naturels majeurs, mais ne concerne que certains risques, comme le retrait-gonflement des argiles ou le recul du trait de côte, et son financement n'avait pas été ajusté malgré la hausse de la surprime CatNat de 12 à 20 % au 1er janvier 2025.

- * L'amendement adopté porte le montant du Fonds Barnier de 300 à 520 millions d'euros, conformément aux recommandations du Sénat, de l'Assemblée nationale et de l'Institut de l'économie pour le climat. Cette augmentation des crédits permettra de renforcer significativement la prévention des risques naturels, en particulier dans les territoires exposés aux crues comme la vallée du Grand Morin ou certains bords de Marne et de Seine.

« Les avancées obtenues au Sénat sont réelles et significatives. Elles constituent des signaux encourageants pour les communes et surtout pour les territoires dont les contraintes sont les plus fortes. Elles doivent être notre boussole. Après avoir ramené, en 2024, la contribution des collectivités locales à l'effort d'économie de 5 à 2,2 milliards d'euros, le Sénat a visé cette année à limiter l'effort à 2 milliards d'euros. Pourquoi ? Pas par corporatisme, mais parce que 70 % de l'investissement, ce sont les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Et il ne faut pas affaiblir l'investissement public dans ce pays. Cette ligne de conduite sera la même pour le projet de loi 2027, économiser oui, mais pas l'avenir ! »

Louis Vogel



De la présentation du rapport Woerth aux différents textes portés par la Ministre Françoise Gatel - tous deux sur la photo- votre sénateur au travail pour les collectivités

En séance

Trois textes, trois terrains où le Sénat avance

Santé, sécurité des maires, souveraineté agricole : trois dossiers arrivés à un stade clé du parcours parlementaire ces dernières semaines. Tour d'horizon, avec l'engagement de Louis Vogel sur chacun d'eux.

1 Déserts médicaux : la PPL Mouiller au chevet des territoires

Porté par le sénateur Philippe Mouiller, président de la commission des affaires sociales, et cosigné par Louis Vogel, le texte pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires a été adopté par le Sénat le 13 mai 2025 par 190 voix contre 29. Il vise à conditionner l'installation des médecins généralistes dans les zones bien dotées à un engagement partiel dans les zones sous-dotées, un « aménagement » de la liberté d'installation plutôt qu'une régulation coercitive, contrairement à la PPL du député Guillaume Garot examinée à l'Assemblée. Un amendement gouvernemental dans le pacte contre les déserts médicaux impose aux médecins déjà installés une mission de solidarité territoriale pouvant aller jusqu'à deux jours de consultation par mois dans les zones prioritaires.



L'antenne de SOS Médecin à Melun, association au cœur de l'action.

Sur ce sujet, Louis Vogel n'est pas qu'un législateur : il l'a vécu comme maire. À la tête de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, il a créé en 2019 une Faculté de santé avec l'université Paris-Est-Créteil, assortie d'une bourse pour les étudiants de deuxième année s'engageant à exercer au moins cinq ans sur le territoire. Il a ainsi posé le principe de solidarité territoriale que le Sénat tente aujourd'hui de généraliser par la loi.

2 Gens du voyage : le Sénat modernise le cadre Besson

Adoptée par le Sénat le 10 février 2026 par 235 voix contre 101, la proposition de loi relative à la lutte contre les installations illicites des gens du voyage entend moderniser un cadre juridique vieux de vingt-six ans, issu de la loi Besson II du 5 juillet 2000.

Le texte part d'un constat chiffré : plus de 1 300 passages et 500 installations illégales recensés chaque année. Soutenu par votre sénateur, il abaisse notamment de 150 à 100 caravanes le seuil déclenchant l'obligation de déclaration préalable trois mois à l'avance pour les grands passages, et allonge à cinq ans le délai laissé aux communes pour se mettre en conformité avec les schémas départementaux. Transmis à l'Assemblée nationale, il attend désormais son inscription à l'ordre du jour.

Membre de la commission des lois, saisie au fond sur ce texte, Louis Vogel a suivi de près l'examen d'un dossier qui touche directement les maires de Seine-et-Marne, régulièrement confrontés à la charge financière et à l'insécurité juridique des installations illicites. L'équilibre recherché par le texte entre sécurisation des outils communaux et effectivité des procédures d'évacuation rejoint les préoccupations qu'il a toujours portées pour son département.



3 Urgence agricole : l'accord de la dernière ligne droite

Ce texte, soutenu par Louis Vogel, aura occupé les derniers jours de la session : le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, porté par le sénateur Laurent Duplomb, a trouvé un accord en commission mixte paritaire le 16 juillet 2026, après plus de six heures de négociation entre sept députés et sept sénateurs. Ce compromis a ensuite été adopté par l'Assemblée nationale le 20 juillet, puis par le Sénat le 21 juillet. Le texte est désormais définitivement adopté, sous réserve d'un probable contrôle du Conseil constitutionnel.

Nés de la colère agricole de l'hiver dernier, les trois axes du projet portent sur la sécurisation de l'accès à l'eau et l'adaptation au changement climatique, la réintroduction dérogatoire de deux produits phytosanitaires, l'acétamipride et le flupyradifurone, pour certaines filières en difficulté, ainsi que le renforcement de la transparence sur l'origine des produits et la place des critères de qualité nutritionnelle et environnementale dans la restauration collective. Sans la majorité sénatoriale de droite, le texte n'aurait pu être adopté.

Dès janvier 2025, Louis Vogel avait cosigné une précédente proposition de loi de Laurent Duplomb, visant à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », votée au Sénat le 28 janvier de la même année, présentée alors comme un complément nécessaire à la loi d'orientation agricole. La ligne directrice reste la même : simplifier l'exercice du métier d'agriculteur et redonner de la compétitivité à une profession trop souvent « surchargée de règles » sans réciprocité européenne.

Au Sénat, le tableau de Delacroix «*La Liberté guidant le peuple*» rappelle qu'une République avance quand ses textes avancent. Santé, sécurité des maires, souveraineté agricole : ces trois dossiers ont franchi une étape clé du parcours parlementaire ces dernières semaines.



Ripost

Le Sénat ferme le ban sur les troubles du quotidien

Louis Vogel chef de file de son groupe pour l'examen du Projet de loi RIPOST

Rodéos motorisés, rave parties sauvages, mésusage du protoxyde d'azote, mortiers d'artifice détournés en projectiles : le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez constatait dès mars 2026 un décalage. Ces nuisances du quotidien, en forte hausse sur tout le territoire, échappaient largement aux leviers d'action dont disposait jusqu'ici la puissance publique. D'où un texte pensé comme une réponse rapide et concrète et dénommé RIPOST.

Réunie ce lundi 20 juillet 2026, la commission mixte paritaire a scellé le compromis entre les deux chambres sur le projet de loi RIPOST consacrant des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. Louis Vogel était chef de file de son groupe lors de l'examen en première lecture pour l'examen de ces conclusions, avant l'adoption définitive du texte par le Sénat et l'Assemblée nationale.

Un point de friction est resté sans suite : l'extension des interdictions administratives de stade (IAS) à d'autres lieux de rassemblement, jusqu'à douze heures avant et après un événement, écartée par les députés en commission et non rétablie en séance.

Le texte cristallise, comme souvent sur ce type de dossier qui manifeste la tension entre la demande de sécurité et la nécessité de sauvegarder les libertés publiques, un clivage net entre majorité et gauche lors du vote à l'Assemblée. Le compromis trouvé en CMP, avec l'implication de Louis Vogel comme chef de file de son groupe en séance, a permis d'adopter ce texte utile et attendu.



↑ *Ecole nationale supérieure de la Police (ENSP) à Cannes-Ecluse*

La navette parlementaire, en quatre actes :

* 26 mai 2026

Adoption en première lecture par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée par le Gouvernement.

* 15 juillet 2026

Adoption en première lecture par l'Assemblée nationale (366 voix contre 182), l'extrême droite joignant ses voix à la majorité face à une gauche unie dans l'opposition.

* 20 juillet 2026

Réunion de la commission mixte paritaire - sept députés, sept sénateurs - chargée de bâtir un texte de compromis. Louis Vogel y représentait son groupe lors de l'examen des conclusions.

* 21 juillet 2026

Adoption définitive, en termes identiques, par les deux assemblées.

Ce que prévoit le texte :

* Rodéos urbains

Durcissement des sanctions et des moyens de constatation de ce phénomène, identifié comme l'un des articles phares du texte.

* Protoxyde d'azote

Renforcement du dispositif contre son usage détourné, au-delà du strict encadrement de la vente déjà visée.

* Mortiers d'artifice

Création d'une procédure de fermeture administrative pour les commerces qui en vendent illégalement, et alourdissement des peines pour leur transport ou leur détention sans motif légitime.

* Rave parties et rassemblements sauvages

Extension des outils de prévention et de sanction.

Le système LAPI, du concret en action

Le projet de loi reprend en grande partie les dispositions inscrites dans la proposition de loi, votée en octobre dernier par notre assemblée, du sénateur Les Indépendants Pierre-Jean Rochette.

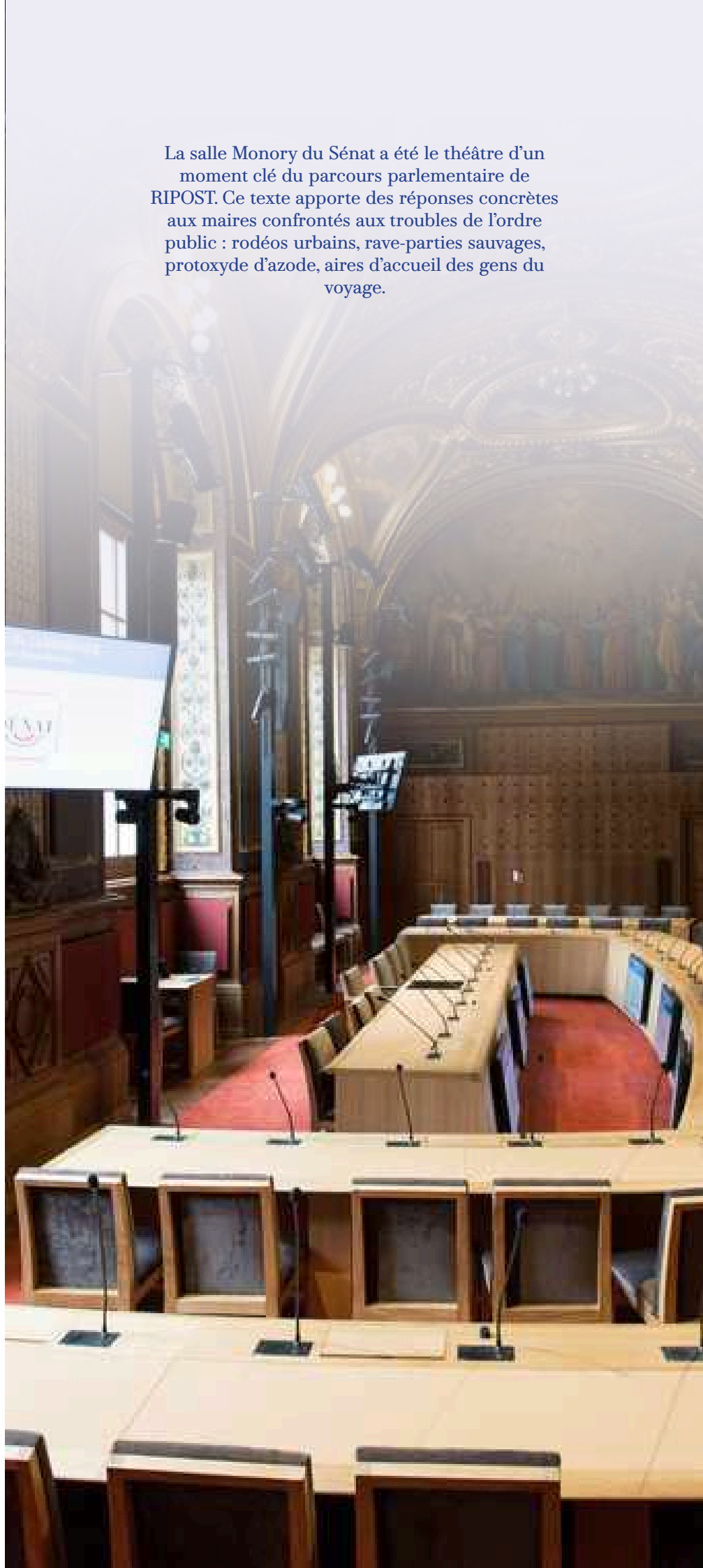
Les dispositifs de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) peuvent être utilisés à des fins de prévention et de répression de certaines infractions par la police, la gendarmerie ou la douane. Ils peuvent également être employés pour le contrôle du stationnement payant ou des infractions du Code de la route et permettent de mieux orienter les contrôles et de mieux coordonner l'action des forces de sécurité.

Grâce à cet outil, les enquêteurs peuvent repérer un véhicule volé, identifier un véhicule utilisé par un réseau de trafiquants, mais aussi retrouver un véhicule impliqué dans des disparitions inquiétantes. Dans ces situations, la rapidité d'intervention est fondamentale : chaque heure compte, et chaque trace peut être déterminante. Jusqu'à aujourd'hui, souvent les données existaient, mais elles étaient exploitées de manière fragmentée et a posteriori.

Le texte final a retenu une expérimentation de trois ans qui va permettre, sous un contrôle extrêmement strict, d'identifier des schémas de circulation suspects révélateurs d'activités criminelles organisées.



La salle Monory du Sénat a été le théâtre d'un moment clé du parcours parlementaire de RIPOST. Ce texte apporte des réponses concrètes aux maires confrontés aux troubles de l'ordre public : rodéos urbains, rave-parties sauvages, protoxyde d'azote, aires d'accueil des gens du voyage.



Le Sénat en 2026

Une année de droit au Sénat

Budget, société, entreprise, territoires : retour sur l'ensemble des textes qui auront marqué la session parlementaire écoulée, et sur l'implication de Louis Vogel dans chacun d'eux.

Économie, entreprise et emploi

La confidentialité des consultations des juristes d'entreprise

Promulguée le 23 février 2026, la loi consacre un « legal privilege » à la française réclamé depuis vingt ans par la profession. Louis Vogel en a été le rapporteur au nom de la commission des lois, après avoir fait voter un texte par le Sénat portant la même ambition, son texte le plus personnel de la session, au croisement de son expertise d'ancien professeur de droit et de sénateur : « cette évolution conforte la place du juriste d'entreprise comme acteur essentiel de la conformité et de la stratégie de l'entreprise », a-t-il commenté après l'adoption définitive.

La simplification de la vie économique

Promulgué le 26 mai 2026 après deux ans de navette, ce texte généralise la plateforme unique de commande publique, allège le reporting de durabilité, débloque le foncier pour les projets industriels majeurs et supprime les zones à faibles émissions.

L'emploi des seniors

La loi du 24 octobre 2025, crée un contrat de valorisation de l'expérience et impose une négociation obligatoire sur l'emploi des salariés expérimentés dans les grandes entreprises – un enjeu qui rejoint l'attention que Louis Vogel porte à l'emploi local depuis son mandat de maire, lorsqu'il avait ouvert à Melun un guichet dédié aux chefs d'entreprise.

Budget

Le budget 2026 aura été l'un des épisodes les plus chaotiques de la législature : rejeté par l'Assemblée, adopté avec modifications par le Sénat le 15 décembre, puis définitivement enterré par une motion de question préalable le 29 janvier. Le budget de la sécurité sociale, lui, est allé au bout, promulgué le 30 décembre 2025 après un remaniement sénatorial ramenant le déficit de 24 à 15,1 milliards d'euros. Louis Vogel, orateur de son groupe sur les missions Justice mais aussi Recherche du PLF, a rappelé l'exigence de moyens à la hauteur des ambitions de souveraineté nationale.

Europe

Remise du rapport d'information sur le 28e régime européen : « EU Inc. ». **Louis Vogel et Pierre Cuypers** (*photo ci dessous*) ont remis le 25 juin 2026 leur rapport d'information à la commission des affaires européennes du Sénat, assorti d'une proposition de résolution européenne, sur le projet de règlement de la Commission européenne créant un 28e régime juridique pour les entreprises, « EU Inc. » publié le 18 mars dernier.

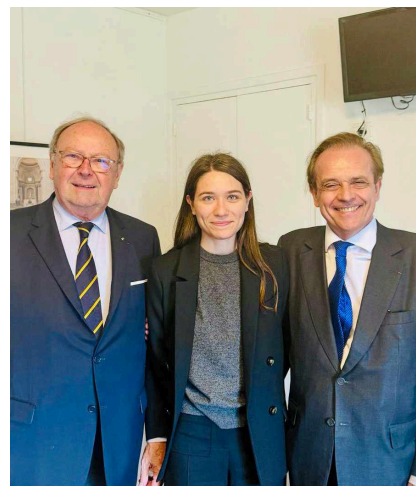
Recommandé par les rapports Letta et Draghi, ce régime optionnel, reconnu dans les 27 États membres, doit permettre aux entreprises innovantes de s'affranchir de la fragmentation actuelle du marché unique : faute de financements suffisants, seulement 3 % des start-up européennes deviennent des

scale-up, alors même que les États-Unis, dont le système financier est plus favorable et le marché unifié, attirent nos meilleures pépites.

Si les rapporteurs saluent le principe, ils appellent à consolider le texte : rebaptiser « EU Inc. » en « SES » – l'appellation anglo-saxonne actuelle étant jugée juridiquement impropre et politiquement malvenue –, sécuriser le contrôle préalable à l'immatriculation, écarter le risque de dumping social et fiscal entre États membres, et supprimer la procédure de liquidation accélérée des start-up insolvable, déjà rejetée par les co-législateurs européens.

« Un premier étage de fusée, indispensable mais non suffisant pour permettre le décollage de nos entreprises », a résumé Louis Vogel : ce 28e régime (car il s'ajoute à ceux des 27 États membres), première étape, devra être suivi d'une harmonisation plus ambitieuse du droit européen des affaires.

Adoptée en commission le 25



↑ Remise du rapport d'information sur le 28e régime européen.

juin 2026, la proposition devient résolution du Sénat au terme d'un délai de trois jours francs, sauf si le Président du Sénat, un président de groupe ou de commission, ou le Gouvernement demande son inscription à l'ordre du jour de la séance publique. Elle s'inscrit ainsi dans l'écosystème du contrôle parlementaire des affaires européennes propre à l'article 88-6, de la Constitution – distinct de la procédure d'avis motivé sur la subsidiarité prévue à l'article 88-6, ici non mobilisée puisque le Sénat ne conteste pas la compétence de l'Union mais discute le contenu du texte.

Une fois adoptée, la résolution est adressée au Gouvernement : sans valeur contraignante, elle vise à orienter sa position dans la suite des négociations au Conseil de l'Union européenne, la présidence irlandaise ambitionnant une conclusion des discussions d'ici la fin de l'année 2026, en vue d'un vote du Parlement européen dès septembre.



Société

La loi sur la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, promulguée le 31 juillet 2025, répond à la recrudescence d'actes antisémites constatée sur les campus, un sujet que Louis Vogel a défendu en séance et qu'il connaît de l'intérieur, en tant qu'ancien président de l'université Paris-Panthéon-Assas et de la Conférence des présidents d'université. Il est également l'auteur d'une proposition de loi constitutionnelle visant à garantir la liberté académique.

En clair. Une session dense, animé par un même conducteur : redonner aux élus, aux forces de sécurité, au monde agricole et aux

entreprises des outils à la hauteur de leurs difficultés réelles. Louis Vogel y est intervenu comme chef de file de groupe, comme rapporteur ou comme membre des commissions des lois et des affaires européennes.

Logement

Adopté par le Sénat le 8 juillet dernier, le projet de loi de relance et de décentralisation du logement doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale à la rentrée. Louis Vogel y a obtenu, par voie d'amendement, le déblocage consensuel de l'article 9 sur la délégation du DALO et du contingent préfectoral et entend engager une mission d'information sur la réforme de la loi SRU, à partir du cas du Pays de Fontainebleau.

Face à une chute de 40 % du nombre de logements autorisés entre 2020 et 2025, le Gouvernement a présenté fin juin le projet de loi « relance et décentralisation du logement », porté par le ministre Vincent Jeanbrun. Le calendrier s'est accéléré après le retrait du projet de loi « État local » : le texte, examiné en commission le 1er juillet, a été adopté par le Sénat dès le 8 juillet, contre les votes des groupes socialiste, communiste et écologiste.

Ce que contient le texte

Le Sénat a enrichi le texte gouvernemental sur plusieurs points. Sur la construction : lancement du troisième programme national de renouvellement urbain (PNRU 3), doté de 5 milliards d'euros pour la période 2026-2040 et désormais étendu aux centres-villes des villes moyennes en difficulté ; création d'« opérations d'intérêt local » permettant au maire de déroger au PLUi dans les territoires en tension, avec transformation de l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France en avis simple. Sur le parc existant : dérogations encadrées pour continuer de louer des logements F et G en s'engageant dans un programme de travaux, élargissement du dispositif fiscal Jeanbrun aux maisons anciennes rénovées et aux bureaux transformés en logements, intégration du confort d'été dans la définition de la rénovation performante face aux vagues de chaleur à répétition. Sur la gouvernance locale : renforcement du droit de veto du maire sur les attributions de logements sociaux, et élargissement du statut d'autorité organisatrice de l'habitat (AOH).



DALO : le déblocage Vogel

C'est l'un des points les plus disputés du texte : la délégation aux EPCI, et à titre expérimental aux communes volontaires, de la gestion du contingent préfectoral et des compétences liées au droit au logement opposable (DALO). La version gouvernementale initiale ouvrait une simple faculté pour les collectivités qui le souhaitent ; la commission des affaires économiques avait sensiblement restreint le dispositif. Louis Vogel et onze de ses collègues ont déposé un amendement visant à rétablir la rédaction initiale, plaidant pour ne priver aucune collectivité volontaire de cette faculté et pour réformer le contentieux dit « injonction » du DALO, dont l'inefficacité a été documentée à plusieurs reprises par la Cour des comptes.

Cet amendement a servi de point d'appui à la négociation engagée en amont avec le ministère du Logement : le Gouvernement a lui-même déposé un amendement de compromis, adopté avec la sagesse de la commission et un avis favorable du banc gouvernemental, qui reprend l'esprit de la démarche portée par Louis Vogel. Le dispositif retenu ouvre, à titre expérimental pour deux ans et sur le seul territoire francilien, en raison de la tension particulière du marché du logement en Île-de-France, la délégation du DALO et du contingent préfectoral aux communes, EPCI, établissements publics territoriaux du Grand Paris et à la Ville de Paris volontaires, sous réserve, pour les communes soumises à la loi SRU, de respecter les engagements de leur contrat de mixité sociale. En contrepartie de ces leviers, la collectivité délégataire assume la responsabilité pleine et entière du relogement, y compris le paiement des astreintes en cas de contentieux DALO non résolu, une clarification des responsabilités que Louis Vogel appelait de ses vœux, née du dialogue qu'il avait engagé en amont avec le ministère.



Un texte qui parle directement à la Seine-et-Marne

Deux réalités du département trouvent un écho concret dans ce texte. À Melun, la démolition des tours Chateaubriand et Lamartine, engagée début juillet dans le cadre du programme de renouvellement urbain des Hauts de Melun (319 logements concernés, plus de 10 millions d'euros de travaux), illustre exactement le type de projet que le futur PNRU 3 a vocation à prolonger et à étendre à d'autres villes moyennes du département. Sur le volet accélération de la construction, le territoire de Marne-la-Vallée, aménagé par les établissements publics EpaMarne-EpaFrance dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN) qui accueille chaque année 4 500 nouveaux habitants sur quarante-quatre communes d'Île-de-France, est directement concerné par les nouveaux outils de dérogation au PLUi et de simplification des procédures que le Sénat a votés.



A Bussy Saint-Georges - ici pour l'inauguration de la nouvelle tranche du Sycomore - la codification du droit de l'urbanisme est un enjeu crucial

SRU : question reportée, pas oubliée

La réforme de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n'était pas raisonnablement envisageable dans le cadre de ce texte, déjà dense et examiné dans un calendrier contraint. Louis Vogel a néanmoins engagé, pour la prochaine session parlementaire, le lancement d'une mission d'information spécifique sur l'application de l'article 55 de la loi SRU. Notre département partirait du cas de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des communes d'Avon et Gournes, qui représentent chacune des cas d'étude particuliers.

Le constat de départ est parlant : entrée dans le champ contraignant de la loi au 1er janvier 2021, la CAPF voit trois de ses communes ; Fontainebleau, Avon et Bois-le-Roi soumises à des trajectoires radicalement différentes. Bois-le-Roi, avec un taux de logements sociaux de seulement 2,3 % en 2025 pour un déficit structurel de 570 logements, cumule les contraintes objectives : un PLUi patrimonial et paysager qui plafonne l'emprise au sol à 25 % pour préserver la morphologie du bâti, l'absence de foncier public mobilisable, et un tissu pavillonnaire en lisière de forêt qui multiplie les recours de tiers. Autant de spécificités locales que la temporalité rigide des objectifs triennaux de l'État peine à intégrer et qui alimenteront directement les travaux de la mission d'information à venir.



Focus

Louis Vogel et Philippe Aghion échantent au Sénat

Pédagogues

Un terme qui lie Louis Vogel et Philippe Aghion, qui illustre cette manière de porter le savoir sans jamais écraser son interlocuteur. D'un côté, Louis Vogel, ancien président d'Assas, sénateur de Seine-et-Marne depuis 2023 : le juriste, habitué aux amphithéâtres, qui a fait de son mandat une salle de classe grandeur nature : recevoir, débattre, transmettre. De l'autre, Philippe Aghion, l'économiste de la destruction créatrice, tout juste couronné par Stockholm, qui se décrit lui-même comme un homme de gauche mais pas un économiste de gauche... une nuance qui, par les temps qui courent, vaut toutes les démonstrations.

Ce 25 novembre, au Sénat, ils se sont retrouvés, à l'invitation de Louis Vogel, pour parler du seul sujet qui vaille cet automne : un budget qui ne passe pas, un pays suspendu à huit jours de débats en commission, et la peur, obstinée, de la censure ou de la loi spéciale.

Philippe Aghion, qui a vu de près la fabrique parlementaire, n'a pas mâché ses mots : il s'inquiète d'un Parlement qui débat de chiffres sans toujours les maîtriser. Mais au Sénat, le débat relève plus de l'atelier que du tribunal : deux pédagogues qui essaient, l'un depuis la Haute Assemblée, l'autre depuis le Collège de France, de sauver l'idée qu'on peut encore discuter ensemble avant de trancher.



Pédagogues, mais pas seulement

Un ancien président d'université qui invite un lauréat du Nobel et ami à venir, pour proposer une nouvelle vision pour le pays. Comme si, au milieu du vacarme budgétaire, il restait encore une place pour ça : deux hommes qui croient qu'avant de décider il faut écouter, comprendre et dépasser les différences.



**Philippe
Aghion**
Économiste

Philippe Aghion, économiste français, prix Nobel d'économie 2025, s'impose comme l'un des penseurs majeurs de la croissance par l'innovation.

* 17 août 1956

Naissance à Paris. Père Raymond, galeriste proche du mouvement communiste ; mère Gabrielle Hanoka (Gaby Aghion), fondatrice de la maison Chloé en 1952

* 1992

Formalisation, avec Peter Howitt, de la théorie de la croissance schumpétérienne (*l'innovation comme moteur de croissance, portée par la destruction créatrice*)

* Postes académiques

professeur au Collège de France (depuis 2015), à l'INSEAD (depuis 2020), associé à la London School of Economics et à l'École d'économie de Paris

* 13 octobre 2025

Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, partagé avec Joel Mokyr et Peter Howitt

* 8 décembre 2025

Élu à l'Académie des sciences morales et politiques

Le Sénat en 2026

Être attentif au « service après-vote »

Le Parlement vote les lois, mais l'administration tarde parfois à les rendre effectives. Le dernier bilan annuel du Sénat montre une amélioration des chiffres, tout en révélant des retards persistants sur plusieurs réformes sensibles.

Une loi peut être adoptée à une large majorité, promulguée au Journal officiel, et pourtant rester partiellement virtuelle pendant plusieurs mois. C'est tout l'enjeu du contrôle de l'application des lois, ce « service après-vote » que le Sénat revendique comme une mission essentielle de contrôle du Gouvernement.

Le bilan annuel présenté par la Haute Assemblée livre un constat contrasté : les indicateurs progressent, mais la mécanique réglementaire demeure lente. Sur la session 2024-2025, 20 lois nécessitaient 394 mesures réglementaires d'application. Au 31 mars 2026, 262 mesures avaient été publiées, soit un taux d'application de 66 %, en hausse de quatre points par rapport à la période précédente. En intégrant les mesures prises sans avoir été explicitement prévues par les textes, le taux atteint 68 %.

Mais derrière ce chiffre encourageant se cache une réalité moins flatteuse : le délai de publication reste un point faible. Le Sénat rappelle que l'objectif fixé par le Gouvernement est une publication des mesures d'application dans les six mois suivant la promulgation d'une loi. Or, les retards persistent et ralentissent l'entrée en vigueur concrète de nombreuses réformes.



La loi sur la souveraineté alimentaire Une réforme stratégique toujours incomplète

Parmi les textes surveillés de près figure la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire. Présentée comme une réponse aux fragilités agricoles françaises, elle devait fournir un nouveau cadre d'action aux pouvoirs publics et aux acteurs du monde agricole.

Pourtant, au 31 mars 2026, son taux d'application ne s'établissait qu'à 35 %. Quatorze mesures réglementaires restaient encore attendues. Pour les sénateurs, ce retard est particulièrement problématique pour un texte dont l'objectif était précisément d'apporter des réponses rapides à un secteur confronté à des crises successives.

Narcotrafic Une loi emblématique mais seulement partiellement opérationnelle

Même constat pour la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Adoptée dans un contexte de forte attente politique autour de la lutte contre les réseaux criminels, cette réforme devait renforcer les moyens juridiques et opérationnels des autorités.

Le Sénat souligne cependant que son application demeure incomplète : au 31 mars 2026, le taux d'application n'était que de 30 %, avec 19 mesures encore attendues. Pour la rapporteure, ce retard est d'autant plus préoccupant que le texte avait été identifié comme prioritaire auprès du Secrétariat général du Gouvernement.



En réunion de groupe autour
d'Arnaud Rousseau, président
de la FNSEA

Finances publiques

Un meilleur élève, mais des délais encore trop longs



Le domaine budgétaire apparaît comme l'un des secteurs les plus performants. La commission des finances affiche un taux d'application de 94 % pour les textes relevant de son champ, notamment grâce à la mise en œuvre rapide de la loi de finances pour 2025.

Mais même dans ce domaine, le Sénat pointe une difficulté : seuls 42 % des textes attendus avaient été publiés dans le délai de six mois. L'administration respecte donc davantage l'objectif final d'application, mais encore trop rarement le calendrier prévu.



loi Duplomb

Le cas particulier de la loi Duplomb et des textes agricoles

Le secteur agricole concentre plusieurs interrogations. La loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite « loi Duplomb », adoptée dans un contexte de fortes mobilisations agricoles, n'était toujours que partiellement applicable avec deux mesures réglementaires attendues. Au-delà du débat politique sur le contenu du texte, le Sénat pose une question de méthode : une réforme annoncée comme urgente peut-elle attendre plusieurs mois avant de produire ses effets concrets ?

Le Parlement veut reprendre la main sur l'évaluation. À travers ce rapport, le Sénat rappelle une conviction : le travail parlementaire ne s'arrête pas au vote d'une loi. L'exécutif conserve, par la publication des décrets, une capacité déterminante pour accélérer ou ralentir l'entrée en vigueur des réformes.

Pour les sénateurs, l'enjeu est démocratique autant qu'administratif. Une loi inappliquée entretient un décalage entre la promesse politique et la réalité vécue par les citoyens, les entreprises ou les collectivités locales.

Comme la Haute Assemblée le rappelle, la qualité d'une politique publique ne se mesure pas au nombre de lois adoptées, mais à leur capacité à changer concrètement la réalité du terrain.



En séance

Le Sénat en chiffres

*Année parlementaire 2025-2026
du 1er octobre 2025 au 30 juin 2026*

En séance

744 h 22

Heures de séance

377 h 43

Temps en séance hors textes
financiers

2 797

Amendements adoptés en séance

468

Questions au Gouvernement

396

Questions orales discutées

109

Jours de séance

en discussion...

26,9 %

Taux d'adoption des amendements
examinés

27

Adoption par la navette

14

Adoptions texte CMP

2

Dernier mot à l'Assemblée nationale

27

Propositions de loi Assemblée
examinées

62

Propositions de loi Sénat examinées

... et adopté

14

Lois adoptées définitivement
d'initiative sénatoriale

11

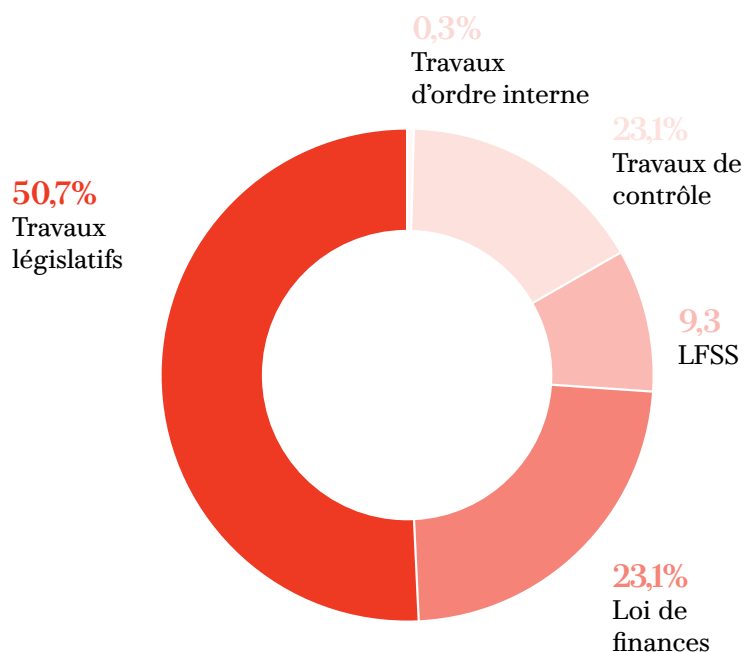
Projets de loi adoptés
définitivement

18

Propositions de loi Assemblée
adoptées

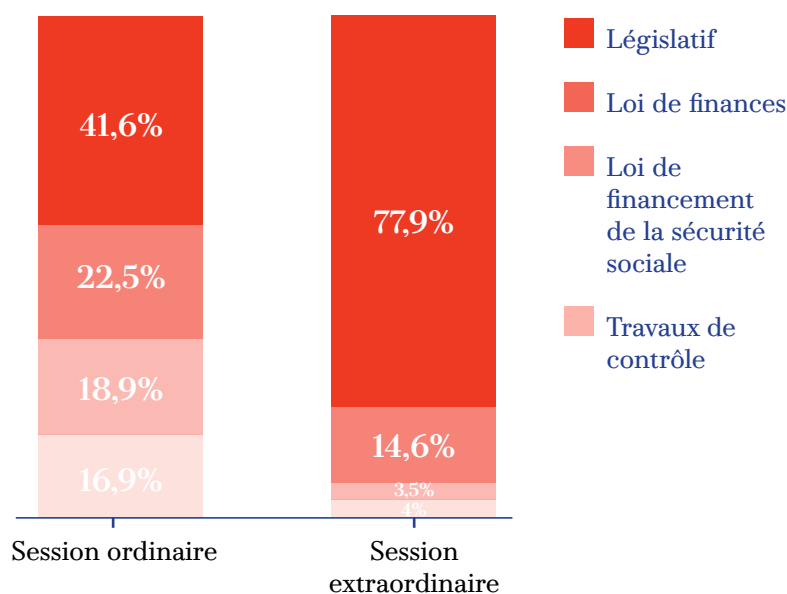
Répartition des heures de séance par nature des travaux

Année parlementaire 2025-2026



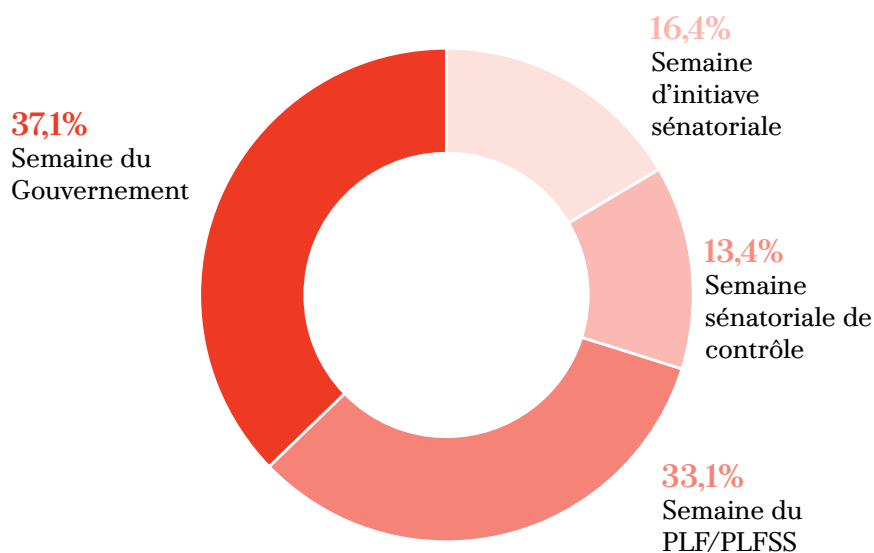
Répartition des heures de séance, session ordinaire et session extraordinaire

Année parlementaire 2025-2026



Répartition des heures de séance entre le Gouvernement et le Sénat

Année parlementaire 2025-2026



Focus

Un parlementaire en mission

Lutter contre la surpopulation carcérale, élaborer une stratégie globale pénitentiaire, réaffirmer le sens de la peine, mesurer l'impact des politiques pénales, prévenir la récidive... Les objectifs de la mission parlementaire confiée par Sébastien Lecornu à Louis Vogel sont ambitieux et tendent à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Nommé parlementaire en mission par le gouvernement, pour quoi faire ?

Dans le cadre des conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation, votre sénateur a été missionné, en mars dernier, pour trois mois, auprès de Gérard Darmanin, ministre de la Justice, afin de proposer des déclinaisons législatives et réglementaires des conclusions de cette instance.

Le rapport intitulé « Comment améliorer le fonctionnement de notre système pénitentiaire ? » a été remis au ministre en juin dernier.

Ce travail s'inscrit en amont du projet de loi « Justice Criminelle » dont le premier volet a été voté définitivement par le Parlement en juin dernier, et dans le cadre des responsabilités de Louis Vogel en tant que rapporteur budgétaire pour l'administration pénitentiaire. À l'issue de cette mission, votre sénateur continuera ainsi de prendre une part active à sa mise en œuvre afin de consacrer par la loi les conclusions du rapport.

Le système de parlementaire en mission permet au Gouvernement de charger un ou plusieurs parlementaires d'un sujet particulier pendant une période n'excédant pas 6 mois, dans le but de lui fournir un rapport et faire des propositions. Le Parlementaire en mission auprès du Gouvernement est choisi pour son expertise reconnue dans le domaine visé et son implication au Parlement.

Les conclusion du rapport

Louis Vogel a présenté son rapport au ministre sur le fonctionnement du système pénitentiaire, fruit d'auditions et de visites de terrain à Pontoise, Strasbourg et Angers qui se sont déroulées entre les mois de mars et d'avril dernier.

Le constat de départ ne laisse pas place au doute : 88 611 détenus au 17 avril pour environ 63 000 places, près de 7 000 personnes dormant sur un matelas au sol. Une crise structurelle, aggravée par un paradoxe documenté par le rapport : le milieu ouvert a lui-même explosé

depuis 1980 (173 000 personnes suivies aujourd'hui contre 71 000). Sans jamais désengorger les prisons, il s'est développé en parallèle de l'incarcération, pas à sa place. Conséquence directe : 27 % des détenus sont réincarcérés dans l'année suivant leur libération, 48 % à trois ans, un taux qui grimpe à 60 % dès que la densité carcérale dépasse 150 % : notre pays est champion d'Europe de la récidive.

Face aux deux réponses habituellement avancées : régulation pénale (régulation du nombre de détenus à l'entrée ou à la sortie), construction de places de prisons (le plan 15 000 accuse un lourd retard avec seulement 5 531 places nettes créées en huit ans), Louis Vogel plaide pour une troisième voie : agir à la source, dès le stade pré-sentenciel, en renforçant le rôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

« Avec les bons outils et les moyens suffisants, cela fonctionnera »

Louis Vogel

« Avec les bons outils et les moyens suffisants, cela fonctionnera » : c'est le message unanime issu des visites de terrain, selon Louis Vogel. Un changement de paradigme indispensable, applicable dès le prononcé de la sentence, seule voie réaliste face à l'impasse carcérale actuelle.



Au Ministère de la Justice à l'issue d'une réunion de travail avec le cabinet du Ministre et les directions des affaires criminelles et de l'administration pénitentiaire

Cinq propositions clés, sur les 21 du rapport :

- * Renforcer les effectifs des SPIP, condition préalable à toute réforme : 578 postes de conseillers pénitentiaires sont aujourd'hui vacants.
- * Confier aux SPIP l'enquête pré-sentencielle, aujourd'hui souvent réalisée par des associations sur la base de déclarations non vérifiées, une réforme déjà expérimentée sur cinq sites depuis le 30 juin, notamment afin de mieux apprécier le contexte social, l'état de santé, la dangerosité des prévenus et le risque de récidive.
- * Ouvrir aux SPIP l'accès aux données des services de l'État, pour fiabiliser les évaluations et crédibiliser les alternatives à l'emprisonnement aux yeux des juges.
- * Pérenniser le contrôle judiciaire avec placement probatoire, dispositif expérimenté dans dix sites pour une prise en charge combinée de l'auteur de violences conjugales et de la protection de la victime.
- * Déployer une intelligence artificielle souveraine au sein des SPIP pour les tâches rédactionnelles, avec l'adhésion des agents sous réserve d'un dialogue social rigoureux.



A Strasbourg, avec les magistrats du Tribunal et les responsables de l'administration pénitentiaire et du SPIP

Bilan en 3 mois :

- * **+80 personnes en audition**
Juges, procureurs, associations, syndicats, responsables d'établissements, agents de probation... mais aussi la Direction des services judiciaires, la Direction des affaires criminelles et des grâces, la Direction générale de l'administration pénitentiaire, les directions départementales d'insertion et de probation, les directions départementales, et inter-régionales des services pénitentiaires...
- * **4 juridictions expérimentales étudiées**
Le Tribunal judiciaire de Strasbourg, le Tribunal judiciaire de Pontoise, le Tribunal judiciaire d'Angers, Tribunal judiciaire de Saumur et en présence des chefs de Cour d'appel
- * **45 contributions écrites**

La mission en chiffres

Surpopulation carcérale, récidive, efficacité de la peine... Les défis sont connus. Mais la réponse ne peut plus être uniquement immobilière, mais doit devenir structurelle. C'est tout le sens de la mission parlementaire confiée par Sébastien Lecornu auprès du Garde des Sceaux qui a conduit au rapport rendu en juin dernier.

Une mobilisation forte des SPIP pour renforcer le lien entre juridictions et services pénitentiaires

- * **Objectif**
Transformer les conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation en mesures législatives et réglementaires concrètes, en amont du second volet de la loi SURE (« sanction utile, rapide et effective ») portée par le ministre de la Justice.
- * **Modalités**
Rendre la peine certaine, accélérer la réponse pénale ; redonner du sens à la peine ; prévenir la récidive ; développer des alternatives à l'incarcération.

En effet, les alternatives existent, mais restent mal organisées et peu contrôlées.



Entretien

« La prison ne peut plus être une fin en soi »

Louis Vogel

Nommé parlementaire en mission par le Premier ministre Sébastien Lecornu, Louis Vogel a remis son rapport le 13 juin 2026 au garde des Sceaux Gérard Darmanin, dans la continuité des États généraux de l'insertion et de la probation (EGIP). Entretien

En quoi consistait votre mission ?

Le Premier Ministre et le Garde des Sceaux m'ont confié, le 13 février 2026, le soin d'analyser et d'évaluer la pertinence de traduire sur le plan législatif et réglementaire les conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation. Cette démarche, lancée par Gérard Darmanin le 23 janvier 2025, a mobilisé plus de 2 600 contributions écrites, 1 000 entretiens, 24 déplacements et 15 tables rondes. Le statut de parlementaire en mission permet précisément cela : mettre l'expertise d'un élu au service du gouvernement sur un sujet précis, pour une durée maximale de six mois, afin de proposer une traduction législative de la réforme.

Pourquoi parler de « crise » et non de simples difficultés conjoncturelles ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au 1er mars 2026, la France comptait 87 126 détenus pour environ 63 000 places : une densité carcérale de 137,5 % en moyenne, 168,4 % dans les seules maisons d'arrêt. Six semaines plus tard, le 17 avril, on en dénombrait déjà 88 611 - près de 7 000 personnes dorment chaque nuit sur un matelas posé au sol.

Certains établissements atteignent des niveaux vertigineux : le centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin-Neufmoutiers, affiche une densité de 206,5 %, avec 826 détenus pour 400 places, alors même que les procureurs y pratiquent déjà une forme d'autolimitation des poursuites. Cette crise, déjà ancienne, révèle un système à bout de souffle depuis plus de dix ans.



Échange de vues avec Gérard Darmanin et son cabinet

Cette surpopulation a-t-elle un effet mesurable sur la récidive ?

Un effet direct et documenté. Selon le ministère de la Justice, 27 % des personnes libérées sont réincarcérées dans les douze mois, 48 % à trois ans. La Cour des comptes est plus précise encore : dans les établissements dépassant 150 % de densité, le taux de réincarcération à trois ans avoisine 60 %, avec une surreprésentation des moins de 25 ans. La promiscuité empêche tout accompagnement digne de ce nom et réduit la détention à sa seule dimension sécuritaire, au détriment de la réinsertion - qui est pourtant l'un des sens de la peine.

Et les personnels pénitentiaires ?

Ils sont en première ligne avec la même intensité. Les violences à leur rencontre, qui rejaillissent sur l'attractivité de la profession, ont plus que doublé en quatre ans : plus de 32 000 faits recensés en 2024. Personne n'a oublié le drame d'Incarville, le 14 mai 2024 : deux agents tués, trois blessés, lors de l'attaque d'un convoi pénitentiaire. Le déficit de moyens reste structurel : l'administration comptait 30 600 agents de surveillance pour 2025, alors qu'elle évaluait elle-même ses besoins à 6 000 postes supplémentaires.

Face à cette crise, quelle réponse privilégiez-vous ?

Mon rapport en distingue trois. La régulation carcérale, qui plafonne les entrées selon le taux d'occupation : efficace à court terme, mais en pleine contradiction avec le sens de la peine. La réponse bâtiminaire, incarnée par le « plan 15 000 » lancé en 2018 : seules 5 531 places nettes ont été créées à ce jour, et même la construction n'échappe pas aux aléas : à Fleury-Mérogis, un centre neuf de 400 places est resté fermé faute d'une arrivée d'eau chaude suffisante. Plus fondamentalement, pour maintenir seulement l'équilibre actuel, il faudrait livrer un centre pénitentiaire par mois. Je défends donc une troisième voie : faire intervenir les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les SPIP, au plus près de la décision judiciaire, pour permettre le prononcé de peines mieux adaptées, en pré-sentenciel et tout au long de l'exécution de la peine.

Concrètement, quelle est votre priorité ?

Renforcer les effectifs des SPIP : c'est ma proposition n°1, et elle conditionne tout le reste. Le déficit de personnel est estimé à 40 %. Au 31 mars 2026, 578 postes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation restaient vacants, et près de 800 en comptant l'ensemble des corps qui font la pluridisciplinarité des SPIP. Recentrer leur mission sur l'aide à la décision avant jugement alourdira mécaniquement leur charge : on ne peut pas leur demander plus avec moins. Je préconise donc un plan de recrutement pluriannuel, adossé à l'expérimentation en cours mais surtout en opérant un virage numérique majeur avec l'IA au cœur du processus.



↑ *Rapporteur pour le budget administration pénitentiaire, votre sénateur travaille régulièrement avec le Ministre sur le sujet des prisons et du financement de la Justice*

En un mot, quel est l'enjeu de ce rapport ?

Sortir du réflexe du tout-carcéral sans renoncer à la fermeté, et redonner à la peine tout son sens : tout en réinsérant le détenu, protéger les victimes et la société en organisant l'exécution de la peine pour éviter au maximum la récidive.



↑ *En audition au site du SPIP à Cergy-Pontoise*

« J'ai reçu le rapport du sénateur Louis Vogel, à qui le Premier Ministre et moi-même avons confié une mission à la suite des États généraux de l'insertion et de la probation (EGIP) que nous avons lancés l'été dernier.

Cette démarche inédite a rassemblé plus de 2 600 contributions écrites de la part des agents et associations, 1 000 entretiens, 24 déplacements partout en France et 15 tables rondes dans le cadre d'une réflexion de grande ampleur pour améliorer notre système pénitentiaire.

Renforcer le rôle des services d'insertion et de probation, développer les enquêtes sociales rapides, améliorer l'individualisation des peines, renforcer la place de la criminologie ou encore développer l'utilisation de l'intelligence artificielle sont autant de propositions formulées dans ce rapport par le sénateur Vogel pour construire une Justice plus crédible, plus rapide et plus protectrice des victimes. »

Gérald Darmanin
Garde des Sceaux

Au quotidien

De l'initiative

Au contrôle

Une action quotidienne au service des élus et de leurs enjeux

Le travail parlementaire revêt deux formes :

- * Le vote d'un texte complet (un projet de loi s'il émane du Gouvernement, une proposition de loi s'il émane d'un parlementaire) ou le dépôt d'un amendement.
- * Le Parlement contrôle aussi l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Pour cela, il dispose de moyens d'information et d'investigation : questions orales, suivies ou non d'un débat, et questions écrites, posées en dehors des séances parlementaires.

Quelques exemples de l'action de Louis Vogel en matière d'initiative et de contrôle au service des élus seine-et-marnais et des dossiers locaux concrets. Concerner, échanger, programmer : d'une proposition de loi à la mobilisation, comment protéger nos maires et réglementer la célébration d'un mariage d'époux en OQTF

Mariage sous OQTF

Avec son collègue Stéphane Demilly, sénateur de la Somme, Louis Vogel a organisé une session de travail avec le nouveau maire de Chessy, Cyril Marsaud, confronté dans sa commune à des situations de célébration de mariages impliquant des personnes en situation irrégulière sur le territoire français. Cet échange intervient à quelques jours de l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de

loi Demilly visant à interdire la célébration d'un mariage lorsque l'un des futurs époux se trouve en situation irrégulière sur le territoire national.

Adopté très largement par le Sénat le 20 février 2025, cet texte repose sur un principe jugé « clair et de bon sens » par de nombreux maires : ne pas pouvoir célébrer le mariage d'une personne n'ayant pas le droit de séjourner sur notre territoire. La mobilisation des élus s'étend. Le 1er avril dernier, une pétition signée par près de 300 maires a été remise au ministre de l'Intérieur, demandant l'inscription rapide de la proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



Avec Stéphane Demilly, sénateur de la Somme et Cyril Marsaud, maire de Chessy

Aujourd'hui, en l'état actuel du droit, les maires peuvent être contraints de célébrer des mariages impliquant des personnes en situation irrégulière, y compris lorsque l'un des futurs époux fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Refuser de procéder à ces unions expose les élus à de lourdes sanctions pénales et financières, ainsi qu'à des risques d'inéligibilité.

La situation rencontrée à Chessy illustre parfaitement le côté ubuesque de notre droit actuel : élu en mars dernier, le nouveau maire, Cyril Marsaud, risque, pour avoir refusé de célébrer l'union civile d'une personne en situation irrégulière, une amende financière quotidienne tant que l'union ne sera pas célébrée.

« Cette situation est devenue intenable et fragilise l'autorité de la loi républicaine. Depuis des mois, nous dénonçons les pressions juridiques, morales et financières croissantes pesant sur les maires confrontés à ces dilemmes », ont expliqué Stéphane Demilly et Louis Vogel.

Rappelons que plusieurs pays voisins, notamment le Danemark, la Suisse et le Royaume-Uni, ont légiféré dans le sens de cette proposition de loi, soutenue par 75 % des Français, l'Association des maires de France et les ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui se sont exprimés en ce sens.

Résultat

En raison d'une obstruction parlementaire, la proposition de loi n'a pu être examinée le 25 juin. Les sénateurs Demilly et Vogel ont néanmoins obtenu, après plusieurs concertations auprès du cabinet du Garde des Sceaux, l'assurance de Gérard Darmanin d'une reprise du texte et de son dispositif lors du prochain temps d'examen gouvernemental.

Interroger, sensibiliser, agir

Après un travail de sensibilisation engagé auprès du cabinet du ministre du Logement, Louis Vogel a interrogé le Gouvernement sur la situation des communes accueillant un établissement pénitentiaire et les conséquences sur leur politique de logement.

Les communes de Chauconin-Neufmontiers et de Réau en sont des exemples emblématiques. Réau abrite l'un des plus importants centres pénitentiaires de France : en acceptant, à l'époque, l'implantation de cet établissement, la commune s'est révélée un interlocuteur proactif et a permis à l'État d'atteindre ses objectifs. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la même logique en répondant aux ambitions de l'État et de la région Île-de-France en matière de construction de logements, avec un projet de 700 logements dans les prochaines années.

Or, la population carcérale, aujourd'hui comptabilisée par la loi dans la population légale de la commune, au sens de l'INSEE, et sans lien direct avec la vie locale, vient gonfler artificiellement le nombre d'habitants. Cela a pour conséquence directe de rendre, dans les prochaines années, la commune éligible aux obligations de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), et notamment à la construction de 25 % de logements sociaux, ce que sa population résidente réelle ne justifierait pas.



Alors que le Gouvernement annonce un projet de loi relatif au logement pour le courant de l'année, votre sénateur l'a interrogé sur les dispositions qu'il entendait prendre pour assurer une juste prise en compte de la réalité démographique des communes hébergeant un établissement pénitentiaire.

Résultat

Le Gouvernement a annoncé la publication, en juillet, d'un décret excluant la population carcérale de la population communale au sens de l'INSEE.

Une réunion s'est tenue au ministère du Logement en juillet, avec la maire de Chauconin-Neufmontiers, Marie Leal, et le maire de Réau, Alain Auzet et pour travailler à la rédaction d'un décret (paru le 28 juillet) prenant en compte la situation particulière des communes accueillant un établissement pénitentiaire.

De la sensibilisation à l'initiative parlementaire, jusqu'à la coconstruction d'un acte juridique avec les élus : voici ce qu'a réalisé votre sénateur au service d'un projet concret.

« Je me réjouis pour Réau et Chauconin-Neufmontiers et pour les communes accueillant un établissement pénitentiaire, qui ne seront plus soumises sans distinction à la loi SRU : un résultat que les deux communes attendaient depuis tant d'années »

Louis Vogel

La fonction publique territoriale

Saisi par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, Louis Vogel a questionné le Gouvernement sur un point qui faisait jusqu'à présent l'objet de blocages.

Jusqu'à présent, en l'absence de convention avec un centre départemental de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale, une collectivité non affiliée qui recrutait un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le CDG territorialement compétent devait rembourser à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel, rapportée au nombre de candidats déclarés aptes par le jury. Sans cadre clair, les centres de gestion ne récupéraient pas toujours l'argent, et les trésoreries territorialement compétentes, malgré l'émission de titres de recettes, n'arrivaient pas à contraindre les collectivités débitrices à rembourser l'organisateur du concours, ce qui occasionnait autant de contentieux et constituait un frein à la mobilité des fonctionnaires et à l'organisation du service public départemental.

Résultat

La question du sénateur a permis d'apporter une réponse à ce blocage fonctionnel. Le centre de gestion est désormais doté d'une procédure claire sur la perception de ces créances et d'un modus operandi pour organiser, de façon concrète, l'action départementale au service de notre fonction publique territoriale.

L'annexe de la bibliothèque

Cette vaste salle qui sert aujourd'hui d'annexe à la bibliothèque fut, au milieu du XVIII^e siècle, le premier musée d'Europe, et resta un lieu d'exposition jusqu'à la fin du XIX^e siècle.



C'est alors que sont installés les deux kilomètres de rayonnages en chêne sur lesquels sont conservés cinquante-sept mille ouvrages dans cette salle devenue une annexe de la bibliothèque.



Seine-et-Marne

Ce que les incendies de Fontainebleau nous ont appris

Les incendies de la forêt de Fontainebleau ont révélé une évidence : face au changement climatique, l'Île-de-France doit se doter de nouveaux moyens d'intervention. À quelques kilomètres du massif forestier le plus exposé de la région existe une plateforme aéronautique exceptionnelle : Melun-Villaroche qui possède tous les atouts pour devenir un outil majeur de sécurité civile. Encore faut-il lui en donner les moyens.

Le 12 juillet 2026 restera comme une date particulière pour la Seine-et-Marne et pour l'Île-de-France. En quelques heures, deux départs de feu ont embrasé la forêt de Fontainebleau et le massif des Trois-Pignons. Plus de 1 300 hectares partis en fumée, autoroute A6 coupée, trafic ferroviaire perturbé et jusqu'à 850 sapeurs-pompiers mobilisés jour et nuit pour maîtriser un incendie d'une ampleur inédite dans notre région.

Cette catastrophe a d'abord montré ce que notre modèle de sécurité civile possède de plus précieux : la mobilisation exceptionnelle des femmes et des hommes du SDIS 77, des renforts venus de toute la France, des services de l'État, des élus locaux et des habitants qui ont accompagné les populations touchées.

Mais elle a également révélé une réalité nouvelle : le risque d'incendie ne menace plus seulement les territoires méditerranéens. Le changement climatique modifie profondément la géographie des risques. Les périodes de sécheresse prolongée, la hausse des températures et la fragilisation des massifs forestiers créent des conditions favorables à des incendies majeurs dans des territoires jusqu'ici moins exposés. La forêt de Fontainebleau, joyau naturel et touristique de l'Île-de-France, appartient désormais à ces territoires qui doivent adapter leur stratégie.

Comme l'a rappelé Louis Vogel après s'être rendu sur place aux côtés de la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, et

des élus du territoire : « Les feux sont fixés, mais des reprises sont encore possibles. Il faudra de longues semaines avant de considérer le combat définitivement gagné. Ces événements sans précédent en Île-de-France devront nous conduire à tirer les leçons qui s'imposent sur la gestion de la forêt, sa replantation, mais aussi les moyens nécessaires à sa défense. » Parmi ces moyens figure un équipement exceptionnel : l'aérodrome de Melun-Villaroche.

Le paradoxe de Melun-Villaroche un potentiel immense, mais encore insuffisamment exploité

À proximité du massif forestier le plus menacé d'Île-de-France se trouve une plateforme aéronautique capable d'accueillir des moyens importants, disposant de deux pistes, d'une implantation stratégique et d'un environnement industriel de premier plan.

Pourtant, les avions bombardiers d'eau, qui sont intervenus sur le massif, ont utilisé l'aérodrome d'Orléans. Cette situation a mécaniquement allongé les délais d'intervention pour un incendie situé pourtant à seulement quelques dizaines de kilomètres de Paris.

Or, dans la lutte contre les feux de forêt, la rapidité d'intervention est une donnée déterminante. Quelques minutes peuvent changer l'évolution d'un sinistre.

C'est précisément ce constat que Louis Vogel porte depuis plusieurs années : « *À quelques kilomètres à peine du massif forestier le plus menacé d'Île-de-France se trouve un aérodrome exceptionnel, celui de Melun-Villaroche, dont les capacités ne sont aujourd'hui pas mises au service de la sécurité civile à la hauteur de ce qu'elles pourraient offrir.* »

Il faut permettre à Villaroche de devenir pleinement ce qu'il pourrait être : un point d'appui régional permanent pour la sécurité civile. Une mobilisation utile pendant la crise, mais qui appelle désormais une transformation.

Pendant les incendies de Fontainebleau, Villaroche n'est pas resté à l'écart. Les équipes de l'aérodrome ont été mobilisées aux côtés du SDIS 77 et de la Sécurité civile. Les pompiers de la plateforme et leur véhicule d'intervention ont contribué aux opérations d'appui, à la protection des populations et au soutien des services engagés.

Avec l'appui de l'Armée et des services spécialisés, l'aérodrome a également participé à l'organisation logistique des moyens aériens, notamment par l'avitaillement en carburant des hélicoptères et le soutien aux opérations de ravitaillement des Dash 8 Q400.

Cette mobilisation a démontré que Villaroche disposait d'un environnement favorable pour accueillir davantage de missions de sécurité civile. Mais les infrastructures qui transformeraient une capacité ponctuelle en un dispositif permanent manquent.

« Sur ce dernier point, Melun-Villaroche a un rôle important à jouer, à condition de poursuivre le projet d'entretien des pistes et de permettre la fixation d'un poste de douane aujourd'hui en suspens. »

Louis Vogel

Deux conditions pour faire de Villaroche un véritable outil de sécurité civile

Accélérer la rénovation des infrastructures

Une plateforme appelée à accueillir des moyens de secours lourds doit disposer d'infrastructures pleinement opérationnelles. Il faut accélérer la rénovation des pistes, des voies de circulation et des aires de stationnement et réactualiser le calendrier, pensé avant la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Créer un pélicandrome francilien

C'est l'enjeu central. L'Île-de-France doit pouvoir accueillir suffisamment d'avions bombardiers d'eau. La création d'un pélicandrome à Villaroche réduirait considérablement les délais d'intervention et améliorerait la couverture opérationnelle d'une région qui dispose de plusieurs massifs forestiers majeurs.

SÉCURITÉ CIVILE la France doit changer de doctrine

Les incendies de Fontainebleau interviennent alors que la France repense son modèle de sécurité civile. Le Beauvau de la sécurité civile a engagé une réflexion sur l'adaptation des moyens humains, matériels et organisationnels face à des crises plus fréquentes et plus complexes. Il faut renforcer la prévention, améliorer la

coordination entre acteurs et mieux anticiper les crises majeures. La proposition de loi relative à la sécurité civile actuellement en navette parlementaire s'inscrit dans cette logique. Elle vise notamment à conforter l'organisation territoriale des secours et à adapter notre modèle aux nouveaux risques. Votre sénateur s'engagera pour que cet texte termine son parcours au Parlement dès la rentrée parlementaire.

Le projet de loi de finances pour 2026 traduit cette montée en puissance. Les crédits du programme 161 « Sécurité civile » atteignent près de 994,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et 882,7 millions d'euros en crédits de paiement, soit une progression significative par rapport à 2025.

Mais la question n'est plus seulement budgétaire. Elle est aussi géographique. Prévoir des moyens nationaux supplémentaires ne suffit pas si les territoires ne disposent pas des infrastructures permettant de les engager rapidement.

Investir avant la catastrophe

Fonds Barnier, prévention et adaptation

Créé en 1995, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier », constitue l'un des principaux outils français de prévention des risques. Il finance des actions visant à réduire l'exposition des populations et des territoires aux catastrophes naturelles.

Il peut notamment accompagner :

- * des études de connaissance des risques ;
- * des actions de prévention ;
- * des travaux de réduction de vulnérabilité ;
- * certaines opérations de protection ou d'acquisition dans les secteurs les plus exposés.

Initialement alimenté par un prélèvement sur la surprime « *catastrophes naturelles* » des contrats d'assurance, son financement a profondément évolué. Depuis la loi de finances pour 2021, le Fonds Barnier est intégré au budget général de l'État, ce qui a modifié son mode de pilotage. Cette évolution doit-elle être aujourd'hui remise en question ?

Alors que la fréquence et l'intensité des événements climatiques augmentent (*inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, incendies de forêt*) plusieurs parlementaires et acteurs de la prévention alertent sur la nécessité de garantir des moyens à la hauteur des nouveaux risques. La hausse de la surprime « catastrophes naturelles », passée de 12 % à 20 % pour les contrats habitation au 1er janvier 2025, a notamment relancé le débat sur le lien entre contribution des assurés et moyens réellement consacrés à la prévention.

Les forces de sécurité, les secours et l'ensemble des personnes engagées contre le feu salués par Emmanuel Macron



Pendant longtemps, la politique publique a été structurée autour de la reconstruction après une catastrophe. Le changement climatique impose désormais une autre logique. Au lieu de financer principalement les réparations après catastrophe, ne devrions-nous pas investir davantage dans l'action préventive ?

Pour les incendies de forêt, cette logique implique de soutenir :

- * l'entretien des massifs ;
- * la prévention des départs de feu ;
- * les équipements de surveillance ;
- * les infrastructures nécessaires aux secours.



L'action des pompiers, des bénévoles et associatifs a été essentielle pour contenir les ravages des incendies et les conséquences sur la population

Reconstruire une forêt

Adaptée au climat de demain

La reconstruction de Fontainebleau ne devra pas être uniquement une replantation à l'identique mais devra aussi transformer cette forêt. L'Office national des forêts constitue l'acteur central de cette politique.

Le contrat État-ONF 2021-2025 fixe déjà comme priorité l'adaptation des forêts publiques au changement climatique, la gestion durable des peuplements et le renouvellement forestier.

L'ONF doit aujourd'hui répondre à plusieurs défis simultanés : dépérissement de certaines essences lié aux sécheresses successives ; multiplication des crises sanitaires ; augmentation du risque incendie ; nécessité de renouveler les peuplements forestiers ; préservation de la biodiversité.

Le prochain contrat État-ONF devra donc intégrer pleinement cette nouvelle donne climatique. Une mission conjointe des services du ministère en charge de la Transition écologique a, par ailleurs, déjà évalué le contrat 2021-2025 et préparé les perspectives du futur contrat 2026-2030 dans ce contexte de transformation profonde des forêts.

Villaroche

Un site historique au service d'une nouvelle ambition



Avant d'être une question de sécurité civile, Villaroche appartient à l'histoire de la France. Peu de sites aéronautiques peuvent revendiquer une telle place dans notre patrimoine industriel.

Créé avant la Seconde Guerre mondiale, l'aérodrome devient après-guerre un centre majeur d'essais en vol. Il accompagne les grandes étapes de l'aéronautique française, notamment avec la SNECMA devenue Safran. Ici ont été développés et testés certains des programmes emblématiques qui ont construit la puissance aéronautique nationale.

Aujourd'hui encore, Villaroche demeure un site industriel stratégique. Safran Aircraft Engines y produit notamment des moteurs civils LEAP et militaires M88. Le site accueille plus de 10 000 emplois et participe au rayonnement industriel de la Seine-et-Marne et de l'Île-de-France. Mais réduire Villaroche à sa seule vocation économique serait une erreur. Son implantation, ses infrastructures et sa proximité avec les zones à risques lui confèrent une dimension stratégique supplémentaire. Depuis 2007, l'aérodrome est géré par le SYMPAV, qui associe la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Grand Paris Sud et le Département de Seine-et-Marne.



Ravitaillement sur les pistes de Melun-Villaroche

Un site calibré pour la sécurité civile



Au beau milieu de la crise, réunion sur les dispositifs engagés autour des élus de Fontainebleau, des parlementaires et de la présidente de Région Valérie Pécresse.



Seine-et-Marne

Une action concrète pour la Seine-et-Marne

Depuis son entrée au Sénat, Louis Vogel inscrit son action parlementaire autour d'une conviction simple : la loi doit être plus claire, plus efficace et davantage adaptée aux réalités du terrain. À travers ses propositions de loi, ses cosignatures et ses amendements, il défend une même ligne directrice : simplifier lorsque les normes entravent l'action, protéger lorsque les territoires sont fragilisés, préparer l'avenir lorsque les grandes transformations imposent de nouveaux choix collectifs.

1 Jouarre

Propositions de loi relatives à l'accès aux soins et à la lutte contre les déserts médicaux

Louis Vogel soutient les initiatives visant à améliorer l'organisation territoriale de l'offre de soins et à répondre à la diminution du nombre de professionnels de santé dans certains territoires. Son action s'inscrit dans une logique de proximité : mieux accompagner l'installation des professionnels, renforcer la coordination entre les acteurs locaux et permettre aux territoires de disposer d'une offre de soins adaptée à leurs besoins.

* Objectif

Garantir que l'accès à un médecin ou à un professionnel de santé ne dépende pas du lieu où l'on habite.

* Ce que cela change

Créer davantage d'égalité d'accès aux soins entre territoires urbains, périurbains et ruraux.

2 Meaux

Proposition de loi visant à assouplir les contraintes à l'usage de dispositifs de lecture automatisée de plaques d'immatriculation et à sécuriser l'action des forces de l'ordre

Louis Vogel a soutenu et travaillé avec son collègue Pierre-Jean Rochette (Les indépendants-Loire) les mesures permettant de mieux utiliser les outils technologiques au service de la sécurité.

* Objectif

Faciliter le travail des forces de l'ordre tout en renforçant le cadre juridique applicable à ces dispositifs. Dans un contexte de professionnalisation de la délinquance, les enquêteurs doivent disposer d'outils adaptés aux nouvelles formes de criminalité..

* Ce que cela change

Améliorer l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité.

3 Mouy-sur-Seine

Proposition de loi visant à assurer la clarté du scrutin municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants

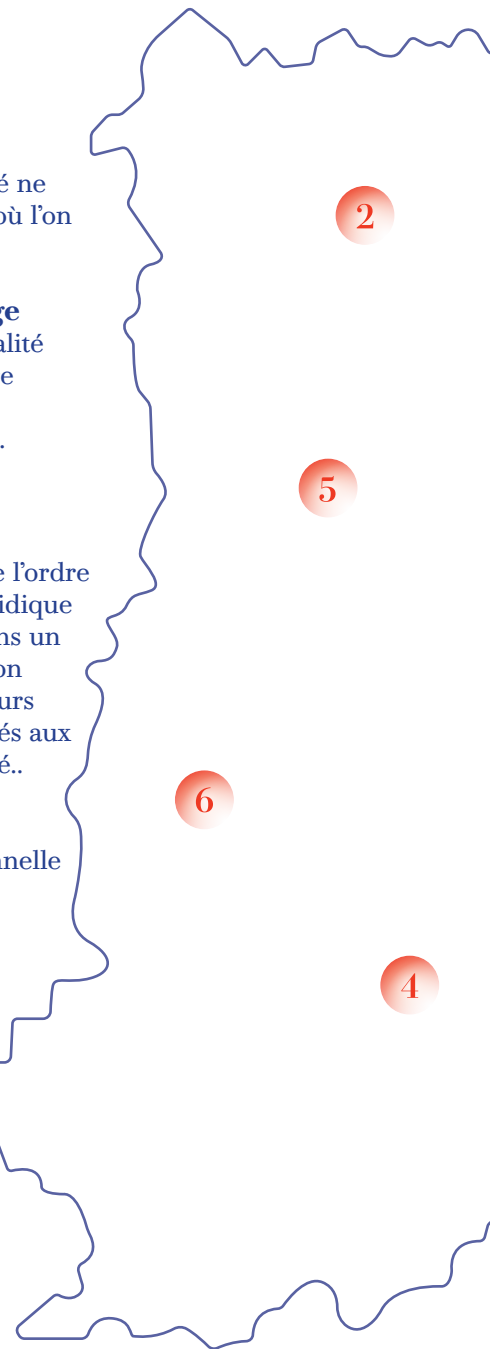
Louis Vogel est cosignataire de cette proposition visant à améliorer la lisibilité des élections municipales dans les petites communes.

* Objectif

Simplifier les règles électorales et de garantir une meilleure compréhension du scrutin par les candidats comme par les électeurs. Répondre aux difficultés rencontrées par les élus municipaux.

* Ce que cela change

Faciliter l'engagement citoyen dans les petites communes.



4 Montereau-Fault-Yonne

* Objectif

Éviter une approche uniquement centrée sur les grands projets nationaux, au détriment des déplacements de proximité.

* Ce que cela change

Garantir des mobilités adaptées aux territoires et aux usages quotidiens.

Projets de loi relatifs aux infrastructures et aux transports

Louis Vogel défend la nécessité de préserver les investissements dans les infrastructures existantes. Routes, ferroviaire du quotidien, transports collectifs et équipements locaux constituent des éléments essentiels de l'attractivité économique et de l'équilibre territorial.

5 Serris

* Objectif

Permettre aux collectivités de répondre plus rapidement aux besoins de leurs habitants, tout en garantissant une utilisation plus efficace du foncier disponible.

* Ce que cela change

Donner aux élus locaux davantage de capacité d'action face à la crise du logement.

Projet de loi relatif à la simplification du droit de l'urbanisme et du logement

Louis Vogel a défendu une approche pragmatique de la politique du logement : accélérer la construction suppose d'abord de réduire les blocages administratifs qui ralentissent les projets. Ses interventions portent sur une meilleure adaptation des règles d'urbanisme aux réalités locales, la sécurisation des décisions prises par les maires et la simplification des procédures applicables aux projets immobiliers.

6 Melun

* Objectif

Cette démarche répond à une double exigence : réduire les dépenses publiques et valoriser un patrimoine aujourd'hui parfois insuffisamment exploité.

* Ce que cela change

Transformer un patrimoine dormant en opportunités concrètes pour les territoires.

Proposition de loi visant à rationaliser la gestion de l'immobilier de l'État

Le groupe « Les indépendants-République et Territoires » est à l'initiative de ce texte visant à une meilleure gestion du patrimoine immobilier public. La mobilisation des bâtiments inutilisés ou sous-utilisés peut constituer un levier pour créer de nouveaux logements, accueillir des services publics ou accompagner des projets locaux.

Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne au Sénat

*Parce qu'il s'agit autant de faire venir le Sénat en Seine-et-Marne
que la Seine-et-Marne au Sénat.*

Nous avons souhaité partager ici quelques moments de convivialité, d'échanges, de ces visites et réunions de travail, qui façonnent un mandat sénatorial, que cela soit sur le terrain ou au Palais du Luxembourg, toujours à vos côtés.

Une autre agora de convivialité, notre département dans toute sa diversité a répondu présent pour un événement désormais inscrit dans tous les agendas : la réception de Louis Vogel dans le cadre du congrès des Maires !



←
*Roselyne Bachelot, remet
sa légion d'honneur à
Achille Hourdé, maire de
Jaignes.*

↓
*L'association des anciens de Lagny-
sur-Marne à la découverte du Palais*



→
*Le conseil municipal des enfants de
Bois-le-Roi au rendez-vous !*



→
*Le conseil municipal des
jeunes de la Rochette en
experts sénatoriaux*



*Colloque-débat du Parlement des
Assasiens de Melun en (quasi)
séance !*



*Visite de la Chambre des Notaires
de Seine-et-Marne, sous la conduite
de son président, Pierre-Alain
Le Gal. Rencontre de deux
institutions multiséculaires qui
oeuvrent chacune à la stabilité et à
la sécurité juridique des Français*

Le conseil municipal des enfants
de Dammartin-en-Goële sur le
tapis rouge !

*«J'ai eu le plaisir d'initier une délégation d'étudiants Melunais à la fabrique
de la loi au Sénat. Une mission civique et institutionnelle essentielle pour le
parlementaire que je suis et le professeur de droit que je reste»*

Louis Vogel



Plus de 150 élus, maires, adjoints,
conseillers municipaux réunis pour
un moment de bonne humeur et
d'échanges, ponctués naturellement
d'une visite des lieux. Rendez-vous
le 25 novembre prochain pour
l'édition 2026 !



Avec vous Avec vous en Seine-et-Marne

Présent au congrès des Maires de Seine-et-Marne où les échanges avec les élus est plus que jamais indispensable, à la pose de la première pierre du pôle santé à Magny-le-Hongre, pour nos deux grands rendez-vous faisant honneur à notre patrimoine alimentaire que sont la Foire aux Vins et aux Fromages de Coulommiers mais aussi la Fête de Brie de Melun, comme aux cérémonies du 8 mai à Melun et Lagny-sur-Marne pour faire rayonner la citoyenneté avec nos jeunes, votre sénateur soutiendra toujours ceux qui rendent plus belle la Seine-et-Marne ! Être sénateur, c'est être au plus près de vos préoccupations. Au service d'un département plein d'énergie !

Héricy, Samoreau, Samois-sur-Seine, Vulaines-sur-Seine, une cérémonie commune pour des maires et élus aux avant-postes !



A Magny-le-Hongre, pour l'inauguration du pôle de santé, avec Véronique Flament, maire, et Valérie Pécresse, présidente de Région.

Un grand bravo à Michel C. Guy Crano et l'ensemble des actions au service de la



Au congrès de l'AMF77 avec les maires de la Rochette, Pierre Yvroud, Chelles, Brice Rabaste, Roissy-en-Brie, François Bouchart, Claye-Souilly, Jean-Luc Servièrès, et leurs premier adjoint Jonathan Zerdoun et Julien Boussange.



A la cérémonie du 8 mai à Lagny-sur-Marne



A la cérémonie du 8 mai à Melun



À Coulommiers
à la foire des vins
et des fromages

Marne la Vallée et Disney au cœur
de la visite d'Emmanuel Macron à
Chessy Val d'Europe Agglomération.

Une extension du parc pour 2
milliards d'investissement, 1000
emplois, un partenariat vecteur
d'aménagement et de dynamisme au
service de l'innovation
touristique et urbaine



Une cérémonie de vœux est toujours
un acte fort en fin de mandat, cette
aventure humaine au service de la cité.
À Coulommiers, le moment était fort
pour la dernière de Laurence Picard
qui, après 30 ans d'action publique,
rendra son écharpe en mars. Respects
chère Laurence !

Gonord,
élus de
leur forêt !



Présent à la cérémonie de vœux de
Val d'Europe Agglomération auprès
du président Philippe Descrouet et des
maires et élus communautaires.
Le dynamisme toujours au rendez-vous
à Marne-la-Vallée !

Au Salon International de
l'Agriculture avec Vincent Louault,
Gérard Larcher, Pierre Cuypers,
Arnaud Rousseau. Avant la loi
d'urgence, nous travaillerons
collectivement pour nos agriculteurs
et nos filières.

Avec Franck Riester, Laurence Picard
et Sophie Deloisy lors de la cérémonie
de commémoration de la libération de
Coulommiers



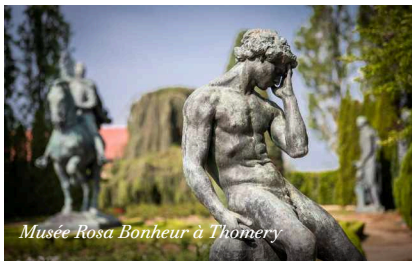
Présent aux vœux de Marne-et-
Gondoire aux côtés des maires de
Bussy Saint-Georges, Yan Dubosc,
Chanteloup-en-Brie, Olivier Colaiseau
et Pomponne, Arnaud Brunet.



Encore une très belle édition du
meeting arien Air Legend à Paris
Villaroche ! Une très belle façon
de faire vivre notre patrimoine et
notre histoire !



Après la Place Saint-Jean, c'est
le cinéma de centre-ville d'être
inauguré ! Là encore, il s'agit d'un
projet essentiel pour l'attractivité
du centre-ville de Melun que
l'équipe municipale a mené à son
terme.



Musée Rosa Bonheur à Thomery



Musée de la Gendarmerie Nationale à Melun



Musée Stéphane Mallarmé à Vulaines-sur-Seine



Galleria Continua à Boissy-le-Chatel



Musée du sucre d'orge à Moret-Loing-et-Orvanne



La Ferme du Buisson à Noisiel



Le musée des Transports Urbains à Chelles



Musée Bossuet à Meaux



Le Parc culturel de Rentilly Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin